Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20
Télécopie : 01 80 92 80 31
Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, CHRISTOPHER, CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, KÉVIN, MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS, WILLIAM

Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL
Compétitions et Futsal
Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37
Arbitrage & Féminines
Marc-Antoine KELLER- 01 80 92 80 25
Règlements, Discipline, C.D.P.M.E. et C.V.E.S.
Christopher KOLA DIA - 01 80 92 80 21
Comptabilité
Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24
Foot Animation
Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22
LA TECHNIQUE
Franck BARDET - 01 80 92 80 30
Karim CHOUIKA - 01 80 92 80 27
Kévin HUE - 01 80 92 80 29
Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

District des Yvelines de Football
La Passion du Football vrai
SAISON 2022 / 2023
N° 1734

JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 22 novembre 2022
http://dyf78.fff.fr

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-3
LA CONSULTATION DES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES	4
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS	4-7
TIRAGE DES COUPES	7
COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS	7-9
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE	9
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	10-11
COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ	12
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIÉ	12-13
P.V. DU COMITE DE DIRECTION DE MERCREDI 9 NOVEMBRE 2022	13-21
LES FORMATIONS D'EDUCATEURS	22
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS DAM	23

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

RELEVES CLUBS

Le relevé comptable de votre club est accessible sur Footclubs.

La date limite de paiement a été fixée au **lundi 5 décembre 2022.**

A.G. du D.Y.F.

N'oubliez pas
Assemblée Générale D.Y.F.

Vendredi 2 décembre
19h00
Siège du District

AGENDA 2022 / 2023
NOVEMBRE / DECEMBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	1er	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11

24 & 25/122
C.F.F. 2 au District
26/11/22
Stage Supérieur des Arbitres D1-D2-D3 au District
01/12/22
Rattrapage teste théoriques des arbitres
02/12/22
Assemblée Générale du D.Y.F.
05/12/22
Formation aux Gestes qui sauvent au District (Réservée aux éducateurs et dirigeants encadrants)
09-10/12/22
CFF1 - Module U9 au District
11/12/22
Rattrapage tests théorique & physique des arbitres au District

ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DES YVELINES

VENDREDI 2 DECEMBRE 2022
à 19 h 00
au siège du District
41, avenue des Trois Peuples
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

ORDRE DU JOUR

ACCUEIL DES DELEGUES PAR LE PRESIDENT JEAN-PIERRE MEURILLON, VERIFICATION DES POUVOIRS, REMISE DES BULLETINS DE VOTE

1 / ELECTION D'UN MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION, AU TITRE DE MEMBRE INDEPENDANT, EN REMPLACEMENT DE M. YVES AVOIRTE, DEMISSIONNAIRE

2 / ALLOCUTION DU PRESIDENT

3 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 18 JUIN 2022

4 / PRESENTATION DES COMPTES AU 30 JUIN 2022

5 / RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES (Rapport général et rapport spécial)

6 / APPROBATION DES COMPTES AU 30 JUIN 2022

7 / AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 / 2022

8 / RESULTAT DE L'ELECTION D'UN MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION

9 / INFORMATION AUX CLUBS
Les modifications aux statuts du District résultant des modifications apportées aux Statuts-types des Districts

10 / INTERVENTION DU SERVICE DEPARTEMENTAL A LA JEUNESSE, A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS DES YVELINES

11 / REMISE DE RECOMPENSES LIEES A L'ESPRIT SPORTIF

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
POT DE L'AMITIE

Les Formations du CROSIF

Le CROS Île-de-France propose diverses formations en novembre et en décembre 2022

Le 24 novembre 2022
L'organisation et le fonctionnement du sport en Île-de-France,

Le 6 décembre 2022
Activités Physiques Adaptées – Pathologies du Système Nerveux Central,

Le 8 décembre 2022
Savoir animer une formation

Pour en savoir plus, ***cliquez ici***

Le CRIB vous propose « Un instant Asso » en visio le 24/11/2022 à destination de associations du secteur sport de 12h30 à 13h30.

Ce moment est fait pour vous ! Connectez-vous et posez toutes les questions que vous avez sur le fonctionnement ou la gestion de votre association.

Ce temps d'échanges a pour objectif de vous **apporter les points du droit des associations sportives et de vous (re)donner toutes les informations nécessaires afin de gérer le plus sereinement possible votre association sportive.**

Pour vous inscrire, ***cliquez ici***

Après votre inscription, vous recevrez un e-mail de confirmation contenant les instructions pour rejoindre la réunion.

LA CONSULTATION DES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES

(COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Ligues régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public.
Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « *Mon Compte FFF* ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, **sur Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires**
- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires.**

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles **en cliquant ici.**

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 21/11/22

Présents : MM. J-P LEDUC (Président), L. JOUBERT (Vice Président), R. PANARIELLO. . P. GUILLEBEAUX (CD) . P. DUPIN (visio), MME RUPERT, J. VESQUES

Absents excusés :S. PILLEMONT (CDA),

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

RAPPEL

Le nombre de joueurs pouvant être inscrit sur la feuille de match du Critérium du Lundi Soir est de 14 joueurs maximum.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1ER RAPPEL

SENIORS

D5-A DU 13/11/2022
53800.1 POISSY AS 3 / JUZIERS FC 1

U16

D2-B DU 13/11/2022
50929.1 CELLOIS CS 1 / VOISINS FC 1

D4-C DU 13/11/2022
52982.1 CROISSY US 2 / HOUILLES AC 4

FORFAIT COUPE AVISÉ

SENIORS

CY DU 20/11/2022
56765.1 CLAYES SS/BOIS USM 1

MATCHES REMIS

A JOUER LE 18/12/2022

SENIORS

D5-A
53806.1 JUZIERS FC 1 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 2

U18

D3-C
54489.1 VERSAILLES 78 FC 3 / BUC FOOT AO 1

A JOUER LE 02/01/2023

CRITERIUM DU LUNDI

POULE C
54223.1 VOISINS FCA 1 / MAUREPAS AS 1

A JOUER LE 08/01/2023

SENIORS

D4-C
50497.1 MESNIL ST DENIS ASL 1 / VELIZY ASC 2

VETERANS

D3-A
51681.1 VILLENNES ORGEVAL 11 / PORCHEVILLE FC 12

D5-A Bis
54802.1 JUZIERS F.C. 12 / VAUXOISE ES 13

U18

D3-A
54425.1 GARGENVILLE 1 / MUREAUX O.F.C. LES 2
54471.1 JUZIERS F.C. 1 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1

D3-C
54516.1 MESNIL ST DENIS ASL 1 / VERSAILLES 78 FC 3

MATCHES A PROGRAMMER

VETERANS

D5-A Bis
54810.1 JUZIERS F.C. 12 / MAGNANVILLE LFC 12

U18

D3-A
54422.1 JUZIERS F.C. 1 / CHAMBOURCY ASM 1

U16

D1-U
50749.1 MAUREPAS AS 1 / LIMAY ALJ 1

U14

D4-A
53305.1 JUZIERS F.C. 1 / BREVAL LONGNES F.C. 1

45 ANS

POULE A
54241.1 BOUAFLE /FLINS ENT. 1 / ANDRESY F.C. 1
54242.1 BONNIERES FRENEUSE 1 / ENT. MEULAN / ASFG 1
54246.1 ANDRESY F.C. 1 / ENT. MEULAN / ASFG 1
54250.1 JUZIERS F.C. 1 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 1
54255.1 ROSNY S/SEINE C.S.M. 1 / VAUXOISE ES 1

POULE B
54312.1 RAMBOUILLET YVELINES 45 / MAUREPAS AS 45

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS

560384 MAGNANVILLE LFC
La Commission,
En application de la décision du Comité de Direction du District des Yvelines de Football, lors de sa réunion du 14 Septembre 2022 de sanctionner de la perte définitive d'un point au classement, pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) applicable à toutes les équipes Seniors (masculines et féminines, libre, futsal, entreprise et loisir) et Seniors Vétérans, les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (relevé comptable du 23/05/2022) vis-à-vis du District au plus tard le 30/09/2022.
Considérant que le club n'a toujours pas régularisé sa situation financière à ce jour,
Considérant que, depuis le 30/09/2022, l'équipe SENIORS 1 a disputé 4 rencontres :

SEN D4-A DU 02/10/2022
50346.1 MAGNANVILLE LFC 1 / VAUXOISE ES 1

SEN D4-A DU 16/10/2022
50357.1 GARGENVILLE STADE 2 / MAGNANVILLE LFC 1

SEN D4-A DU 06/11/2022
50362.1 MAGNANVILLE LFC 1 / BREVAL LONGNES FC 1

SEN D4-A DU 13/11/2022
50367.1 MAGNANVILLE LFC 1 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1

Par ces motifs,
Fait application de l'article 3.5 du règlement sportif du DYF et de la décision du Comité de Direction du DYF du 14/09/2022 et retire 4 points fermes au classement 2022/2023 de l'équipe MAGNANVILLE LFC SENIORS D4-A.

Considérant que, depuis le 30/09/2022, l'équipe VETERANS 12 a disputé 5 rencontres :

VET D5-A BIS DU 09/10/2022
54822.2 MAGNANVILLE LFC 12 / GUERVILLE ARNOUVILLE 14

VET D5-A BIS DU 30/10/2022
54788.1 CARRIERES S/SEINE US 15 / MAGNANVILLE LFC 12

VET D5-A BIS DU 06/11/2022
54792.1 MAGNANVILLE LFC 12 / VERNEUIL PORTUGAIS 13

VET D5-A BIS DU 13/11/2022
54796.1 VAUXOISE ES 13 / MAGNANVILLE LFC 12

VET D5-A BIS DU 20/11/2022
54783.1 MAGNANVILLE LFC 12 / BOUAFLE/FLINS ENT. 12

Par ces motifs,
Fait application de l'article 3.5 du règlement sportif du DYF et de la décision du Comité de Direction du DYF du 14/09/2022 et retire 5 points fermes au classement 2022/2023 de l'équipe MAGNANVILLE LFC VETERANS D5-A BIS.

581511 MANTES OLYMPIQUE
La Commission,
En application de la décision du Comité de Direction du District des Yvelines de Football, lors de sa réunion du 14 Septembre 2022 de sanctionner de la perte définitive d'un point au classement, pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) applicable à toutes les équipes Seniors (masculines et féminines, libre, futsal, entreprise et loisir) et Seniors Vétérans, les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (relevé comptable du 23/05/2022) vis-à-vis du District au plus tard le 30/09/2022.
Considérant que le club n'a toujours pas régularisé sa situation financière à ce jour,
Considérant que, depuis le 30/09/2022, l'équipe SENIORS 1 a disputé 4 rencontres :

SEN D5-A DU 02/10/2022
53785.1 PORCHEVILLE FC 1 / MANTES OLYMPIQUE FC 1

SEN D5-A DU 16/10/2022
53791.1 MANTES OLYMPIQUE FC 1 / INTERFOOT 78 1

SEN D5-A DU 06/11/2022
53797.1 BONNIERES FRENEUSE 1 / MANTES OLYMPIQUE FC 1

SEN D5-A DU 13/11/2022
53803.1 MANTES OLYMPIQUE FC 1 / FONTENAY ST PÈRE AS 2

Par ces motifs,
Fait application de l'article 3.5 du règlement sportif du DYF et de la décision du Comité de Direction du DYF du 14/09/2022 et retire 4 points fermes au classement 2022/2023 de l'équipe MANTES OLYMPIQUE FC SENIORS D5-A.

COURRIERS

551985 PORT-MARLY CS
Pris note du courrier de PORT-MARLY.
La Commission demande à MARLY LE ROI un rapport sur les conditions du non déroulement du match.

552332 MAISONS-LAFFITTE FC
Pris note du courrier de MAISONS LAFFITTE.
La Commission demande à CROISSY un rapport complet sur les différente étapes de la FMI (signature d'avant match, signature d'après match).

526859 JUZIERS F.C.
Courrier de JUZIERS nous informant de la prolongation de l'arrêté de fermeture du terrain d'honneur jusqu'au 15 décembre 2022 (arrêté municipal joint).
La Commission procède aux changements suivants :

- SENIORS D5-A DU 27/11/2022
53806.1 JUZIERS FC 1 / ROSNY S/S CSM 2
Match à jouer le 18/12/20222.

- VETERANS D5-A BIS DU 04/12/2022
54802.1 JUZIERS FC 12 / VAUXOISE ES 13
Match à jouer le 08/01/2023.

- VETERANS D5-A BIS DU 11/12/2022
54810.1 JUZIERS FC 12 / MAGNANVILLE LFC 12
Compte tenu du manque de date disponible, la commission vous demande de vous organiser avec MAGNANVILLE pour jouer ce match en semaine.

- U18 D3-A DU 20/11/2022
54422.1 JUZIERS F.C. 1 / CHAMBOURCY ASM 1
Compte tenu du manque de date disponible, la commission vous demande de vous organiser avec CHAMBOURCY pour jouer ce match en semaine.

- U18 D3-A DU 4/12/2022
54471.1 JUZIERS FC 1 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1
Match à jouer le 08/01/2023.

- U14 D4-A DU 19/11/2022
53305.1 JUZIERS FC 1 / BREVAL LONGNES FC 1
La Commission dit match à jouer à une date ultérieure.

552332 MAISONS-LAFFITTE F. C.
Pris note du courrier concernant des matches concernés par la fermeture du terrain.
La Commission procède aux modifications suivantes :

- SENIORS D5-B DU 04/12/2022
51434.1 MAISON LAFFITTE FC 2 / ANDRESY FC 2
Le match 51434.1 devient
ANDRESY FC 2 / MAISONS LAFFITTE FC 2
Le match 51434.2 devient
MAISONS LAFFITTE FC 2 / ANDRESY FC 2

- VETERANS D4-B DU 27/11/2022
51892.1 MAISONS LAFFITTE FC 12 / PLAISIROIS FO 12
Le match 51892.1 devient
PLAISIROIS FO 12 / MAISONS LAFFITTE FC 12
Le match 51892.2 devient
MAISONS LAFFITTE FC 12 / PLAISIROIS FO 12

541170 ELANCOURT OSC
Courrier du club nous indiquant 3 journées du calendrier (04/12/22, 26/03/23 et 14/05/23) pour lesquelles leurs 3 équipes de jeunes (U16 D4-D, U16 D4-E et U18 D3-C) sont à domicile et cela pose un problème de terrain.
La Commission est bien consciente que l'alternance n'est pas parfaite. Cependant, il semblerait qu'il vous arrive parfois d'utiliser un 3ème terrain. Ne serait-il pas envisageable d'effectuer une demande auprès de la Mairie, pour utiliser ces 3 terrains à ces trois dates) ?

523623 MAUREPAS AS
Courrier de MAUREPAS signalant s'être déplacé à Plaisir pour le match suivant :
U16 D4-E DU 20/11/2022
54356.1 PLAISIROIS FO 3 / MAUREPAS AS 3
Cependant, l'équipe de PLAISIROIS ayant un match de CY, ce match n'a pas pu avoir lieu.

La Commission regrette que le PLAISIROIS FO n'ait pas informé le DYF de ce doublon car le report aurait alors était prononcé.
La Commission dit match à jouer à une date ultérieure.

548862 ANDRESY FC
Courrier d'ANDRESY nous informant de l'arrêté de fermeture des installations le dimanche 27 novembre 2022 pour cause des « 20 bornes d'Andrésy » (arrêté municipal joint).
La Commission reporte donc, sans date, les matchs du jour.

511721 BOIS D'ARCY AS
Courrier de BOIS D'ARCY informant de l'arrêté de fermeture des installations le dimanche 27 novembre 2022 pour cause d'une autre manifestation par la mairie (arrêté municipal joint).
La Commission reporte donc, sans date, les matchs du jour.

517863 VAUXOISE ES
Courrier de VAUXOISE nous informant de l'arrêté de fermeture des installations du 22 au 28 novembre 2022 en raison des conditions climatiques (arrêté municipal joint).
La Commission reporte donc, sans date, les matchs du 26 et 27 novembre.

537683 HARDRICOURT US
Courrier de HARDRICOURT informant de l'arrêté de fermeture des installations le week-end du 10 et 11 décembre 2022 en raison de l'organisation d'un trail avec plus de 3000 personnes « Chocotrail » (arrêté municipal joint).
La Commission reporte donc, sans date, les matchs concernés.

DEMANDES

SENIORS

D2-A DU 27/11/2022
50111.1 BOIS D'ARCY AS 1 / VERNEUIL FOOT 1
Demande de BOIS D'ARCY pour inverser la rencontre car il y a un arrêté municipal sur leurs installations à cette date.
Accord écrit de VERNEUIL.
La Commission donne son accord.

D5-A DU 11/12/2022
53818.1 JUZIERS FC 1 / PORCHEVILLE FC 1
Suite au prolongement de l'arrêté municipal de JUZIERS, le club de PORCHEVILLE propose de recevoir la rencontre et d'inverser la rencontre retour.
La Commission donne son accord.

D5-A DU 05/02/2023
53785.2 MANTES OLYMPIQUE FC 1 / PORCHEVILLE FC 1
Demande de PORCHEVILLE pour jouer ce match retour à domicile, étant donné que MANTES était forfait au match aller.
En application de l'ART 23 ALINEA 7, la commission donne son accord.

CDM

D1-U DU 27/11/2022
50575.1 MESNIL ST DENIS ASL 5 / PLAISIRS PORTUGAIS AS 5
Demande de MESNIL ST DENIS pour jouer à 11h compte tenu de l'occupation du terrain.
Accord de PLAISIRS PORTUGAIS.
La Commission donne son accord.

VETERANS

D5-D DU 27/11/2022
52218.1 MESNIL ST DENIS ASL 12 / ABLIS FC SUD 78 12
Demande du club pour jouer à 9h en raison de l'occupation du terrain.
La Commission donne son accord.

U18

D3-B DU 27/11/2022
54596.1 CHATOU AS 2 / MONTESSON US 1
Demande de CHATOU pour jouer ce match à 11h15 sur le terrain synthétiques FINALTERI 2, le terrain de l'ile des impressionnistes étant en très mauvais état.
En attente de l'accord écrit de MONTESSON avant vendredi 25/11/22 à 12h.

U16

D4-A DU 27/11/2022
52895.1 BONNIERES FRENEUSE 1 / EQUEVILLY EFC 1
Demande de BONNIERES pour jouer ce match à 12h pour une question d'organisation des dirigeants.
En attente de l'accord écrit d'ECQUEVILLY avant vendredi 25/11/2022 à 12h.

U14

D3-B DU 03/12/2022
52546.1 MAISONS LAFFITTE FC 1 / CARRIERE/SEINE US 1
Demande de CARRIERES S/SEINE pour jouer ce match à domicile, le terrain de MAISONS LAFFITTE étant en travaux.
Accord de MAISONS LAFFITTE
La Commission donne son accord.

CY DU 26/11/2022
57817.1 VERSAILLES FC 78 FC 4 / BREVAL LONGNES FC 1
Demande de VERSAILLES pour jouer au stade Sans Soucis 1 à 14h.
Accord de BREVAL LONGNES.
La Commission donne son accord.

DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

CRITERIUM LUNDI SOIR

860687 LE VESINET SPORT CLUB INTERNATIONAL
Demande du club pour faire jouer son équipe à domicile à 20h au lieu de 20h30.
La Commission donne son accord.

DEMANDES TARDIVES

Ces demandes étant hors délais, la Commission applique l'amende de 18€ annexe 2 du RS DU DYF au club demandeur

U14

D4-E DU 19/11/2022
53126.1 VERSAILLES 78 FC 6 / BAILLY NOISY SFC 2
Demande de VERSAILLES 78 FC pour jouer le match à 14h au lieu de 16h.
Accord de BAILLY NOISY.
La Commission avait donné son accord.

CRITERIUM LUNDI SOIR

POULE B DU 21/11/2022
54208.2 MAISONS-LAFFITTE FC 2 / SARTROUVILLE FC 1
Suite à l'arrêté municipal de MAISONS-LAFFITTE jusqu'au 04.12.22, les clubs se sont mis d'accord pour inverser la rencontre.
La Commission avait donné son accord.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F
RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entrainer une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'ASTREINTE DE LA LIGUE EST RÉSERVÉE AUX MATCHES DE-LIGUE ET NE GÈRE DONC PAS LES PROBLÈMES DE FMI DES MATCHS DU DISTRICT.
LA TABLETTE DOIT ETRE À L'HEURE ET À LA DATE DU JOUR ET DISPOSER DE LA DERNIÈRE VERSION DE L'APPLICATION FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE.
UNE CONNEXION WIFI N'EST PAS NÉCESSAIRE LE JOUR DU MATCH À CONDITION D'AVOIR RECUPÉRÉ LES DONNÉES DE LA RENCONTRE (ANNEXE 11).

SENIORS

D5-B DU 30/10/2022
51412.1 MAURECOURT F.C. 2 / CONFLANS PORTUGAIS 1
Pris note du rapport de l'arbitre officiel.
Transmis à la CDA.

D5-B DU 06/11/2022
51416.1 CONFLANS PORTUGAIS 1 / MAISONS-LAFFITTE F.C 2
Pris note du rapport de MAISONS LAFFITTE.
La Commission sanctionne l'équipe de CONFLANS PORTUGAIS d'un avertissement et d'une amende de 30€.

COUPE DU COMITE VETERANS

POULE UNIQUE DU 20/11/2022
57984.1 ANDRESY F.C. 12 / CHATOU AS 13
Pris note du rapport de ANDRESY.
La Commission décide de ne pas sanctionner.

POULE UNIQUE DU 20/11/2022
57983.1 TRIEL AC 13 / HOUILLES A.C. 12
Pris note du rapport de TRIEL.
La Commission décide de ne pas sanctionner.

U18

D3-A DU 20/11/2022
54423.1 GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / HOUILLES S.O. 4
Pris note du rapport de GUERVILLE ARNOUVILLE.
La Commission décide de ne pas sanctionner.

U16

D3-B DU 13/11/2022
50838.1 CROISSY U.S. 1 / HOUILLES A.C. 2
Pris note des rapports de HOUILLES AC et CROISSY.
La Commission sanctionne l'équipe de CROISSY d'un avertissement et d'une amende de 30€.

D4-B DU 13/11/2022
52934.1 PECQ US LE 1 / CONFLANS F.C. 2
Pris note du rapport de LE PECQ.
La Commission décide de ne pas sanctionner.

U16 À 8

LA COMMISSION RAPPELLE QUE LA FMI EST OBLIGATOIRE.

POULE UNIQUE DU 13/11/2022
57661.1 ANDRESY F.C. 1 / RAMBOUILLET YVELINES 1
Pris notre du rapport d'ANDRESY.
La Commission sanctionne l'équipe d'ANDRESY d'un avertissement et d'une amende de 30€.

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE B DU 14/11/2022
54218.1 ETANG ST NOM ES 1 / MAISONS-LAFFITTE F.C 2
Pris note du rapport de l'arbitre officiel.
La Commission décide de ne pas sanctionner.

45 ANS

POULE B DU 18/11/2022
54327.1 HOUDANAISE REG. FC 1 / RAMBOUILLET YVELINES 45
Pris note du rapport de REGION HOUDANAISE.
La Commission décide de ne pas sanctionner.

DEMANDE DE RAPPORT

U18

D3-A DU 13/11/2022
54460.1 ACHERES C.S. 1 / HOUILLES S.O. 4
RAPPEL : La Commission demande à HOUILLES SO un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U16

U16 D4-C DU 13/11/2022
52979.1 CHATOU AS 2 / BOUGIVAL FOOT 1
Pris note du courrier de CHATOU.
La commission demande aux deux clubs **un rapport détaillé** sur la non utilisation de la FMI.

U14

D3-B DU 05/11/2022
52530.1 CROISSY U.S. 1 / ETANG ST NOM ES 1
RAPPEL : La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

D3-C DU 12/11/2022
52577.1 BUC FOOT AO 1 / MONTFORT / U.S.Y. 1
RAPPEL : La commission demande à MONTFORT un rapport sur la non utilisation de la tablette.

CY U18

POULE UNIQUE DU 20/11/2022
56751.1 MARLY LE ROI U.S. 1 / PLAISIROIS F.O. 1
Pris note du rapport de l'arbitre officiel .
La commission demande aux deux clubs **un rapport détaillé** sur la non utilisation de le FMI.

U16 À 8

POULE UNIQUE DU 13/11/2022
57659.1 POIGNY LA FORET US 8 / TRAPPES ES 8
La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

SENIORS F À 11

POULE UNIQUE DU 12/11/2022
53895.1 BUC FOOT AO 1 / LOUVECIENNES A.S. 1
Pris note du rapport de BUC.
La Commission demande à LOUVECIENNES un rapport sur la non utilisation de la FMI.

TIRAGE DES COUPES

COUPE DES YVELINES

FUTSAL

Semaine du 12 Décembre 2022

57986.1 St Cyr Afc 1	- C.B.P.S. 78 1
57987.1 Montesson U.S. 1	- La Cuatro Fc 1
57988.1 A.T.F.C. 1	- A.S.J.A 1
57989.1 Trappes Yvelines 2	- A.S. Andresy Futsal 1
57990.1 La Toile 2	- Mureaux O.F.C. Les 1
57991.1 Rosny S/Seine CSM 1	- Jouars Pontchartrain 1
57992.1 La Cuatro Fc 2	- Chatou Futsal Club 2
57993.1 Chatou Futsal Club 1	- A.T.F.C. 2

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 17/11/2022

Présents : MM. FEREY Rémi (Président), DRAY Paul (Vice-président), DELESCHAUX Alain, HOUZE Michel, LAUBY Henri-Claude, PLANQUE Jean–Pierre.

Excusés : M. GUICHETEAU Didier.

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant le Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

SENIORS

D1 du 13/11/2022
24560525 - EPONE USBS 1 / MARLY LE ROI US 1
Lecture de la feuille de match et du rapport de M. l'Arbitre DYF.
Match arrêté à la 59ème minute suite à un épais brouillard ne permettant pas de poursuivre la rencontre, après un arrêt de 45 minutes, le match est définitivement arrêté.

Le match n'ayant pas eu la durée de 90 minutes prévue à l'article 6.2 du Règlement des Compétitions Seniors,
la Commission dit : Match à rejouer

Transmis à la Commission d'Organisation des Compétitions pour date à fixer.

D4A du 13/11/2022
24561180 - MAGNANVILLE LFC 1 / GUERVILLE-ARNOUVILLE 1
Demande d'évocation de **GUERVILLE-ARNOUVILLE 1** concernant le joueur **KARAHACANE Mehdi, licence 2543364215, de MAGNANVILLE LFC 1,** susceptible d'être suspendu.
Transmis à MAGNANVILLE LFC pour faire part de ses éventuelles observations pour la réunion du 24/11/2022

D4B du 13/11/2022
24561316 - TRAPPES ES 3 / TRIEL AC 1
Réserves de TRIEL AC 1 concernant l'article 7.10 du Règlement Sportif du DYF : Joueurs ayant pu participer à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Après vérification, aucun des joueurs de **TRAPPES ES 3** n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure TRAPPES ES 2 le 06/11/2022 contre CARRIERES GRESILLONS 1 en D2A.
L'équipe supérieure TRAPPES ES 1 jouait le jour même contre CHAMPIGNY FC 94.

En conséquence, la Commission dit :
Réserves recevables mais non fondées.
Résultat acquis sur le terrain : TRAPPES ES 3 / TRIEL AC 1 - 4/1

Débit : 43.50€ à TRIEL AC
Motif : Droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

U16

D3A du 13/11/2022
24616551 - HARDRICOURT-MEZY 1 / MAISONS LAFFITTE FC 8
Réserves d' HARDRICOURT US concernant la participation de 2 joueurs « Mutation hors-période ». de MAISONS LAFFITTE FC 8.

Au regard de l'article 7.4.c du Règlement Sportif du DYF :
« Dans toutes les compétitions officielles des catégories U 12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors-période normale au sens de l'article 92.1 desdits Règlements Généraux»
Après vérification il apparait que les joueurs CAPORAL Thémi et DE FREITAS DE BARROS Tiago
de MAISONS LAFFITTE FC sont « Mutation hors-période »

En conséquence, la Commission dit :
Réserves recevables et fondées.
Match perdu par pénalité à MAISONS LAFFITTE FC 8 (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à HARDRICOURT-MEZY 1 (3 points, 2 buts)

Débit : 43.50€ MAISONS LAFFITTE FC
Motif : Droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)
Amende : 25€ à MAISONS LAFFITTE FC
Motif : Participation irrégulière d'un joueur (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières**)**

Nota : Rémi FEREY n'a participé ni au débat, ni à la délibération.

U14

D3A du 12/11/2022
24928572 - MAGNANVILLE LFC 1 / GUERVILLE-ARNOUVILLE 1
Demande d'évocation de **GUERVILLE-ARNOUVILLE 1**
Dossier transmis à la Commission de Discipline de 1ère instance.
Motif : Suspicion de fraude sur identité

VETERANS

D2B du 13/11/2022
24587954 - LOUVECIENNES AS 12 / TRAPPES ES 12
Demande d'évocation de **TRAPPES ES 12** concernant l'inscription sur la feuille de match du joueur **EL OUNI Karim, licence 2339984704, de LOUVECIENNES AS 12**, susceptible d'être suspendu.
Transmis à LOUVECIENNES AS pour faire part de ses éventuelles observations pour la réunion du 24/11/2022

D4C du 13/11/2022
24588612 - YVELINES US 12 / VOISINS FC 13
Réserves de VOISINS FC 13 concernant l'article 7.10 du Règlement Sportif du DYF : Joueurs ayant pu participer à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Après vérification, aucun des joueurs de **YVELINES US 12** n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure YVELINES US 11 contre VOISINS FC 12 le 06/11/2022 en D2B.

En Conséquence, la Commission dit :
Réserves recevables mais non fondées.
Résultat acquis sur le terrain : YVELINES US 12 / VOISINS FC 13 - 1/0

Débit : 43.50€ à VOISINS FC
Motif : Droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

REPRISE DES DOSSIERS

SENIORS

D4B du 02/10/2022
24561292 - TRIEL AC 1 / FOURQUEUX AS 1
Pris connaissance de la lettre de TRIEL AC du 04/11/2022

La Commission dit qu'il n'est pas possible réglementairement :
-d'autoriser le joueur GUTIERREZ Adrian à participer à la rencontre à rejouer opposant TRIEL AC 1 à FOURQUEUX AS 1, ce qui serait contraire à l'article 226.2 des Règlements Généraux de la FFF repris à l'article 41.6 du Règlement Sportif du DYF qui prévoit expressément que :
« le joueur qui, du fait qu'il était en état de suspension, ne pouvait participer à une rencontre qui a été effectivement jouée, ne peut, dans le cas où ladite rencontre est donnée à rejouer par la Commission compétente, participer à la rencontre le jour où elle est rejouée »
Ce qui conduirait FOURQUEUX AS, par voie d'évocation, à demander et obtenir le gain du match.
-de faire rejouer la rencontre du 16/10/2022 qui a opposé TRIEL AC 1 à HOUILLES SO 2, rencontre à laquelle le joueur GUTIERREZ Adrian n'a pas participé, car la suspension qui avait été infligée audit joueur est devenue définitive dès lors qu'elle n'a pas été contestée.

D5A du 16/10/2022
25139049 - MANTES OLYMPIQUE FC 1/ INTERFOOT 78 1
Dossier transmis par la commission de discipline.
Motif : Inscription sur la feuille de match d'un dirigeant non licencié, **BOUAOUILOU Khalid de MANTES OLYMPIQUE FC.**
Réponse de **MANTES OLYMPIQUE FC**, remerciements.

Après vérification, M. **BOUAOUILOU Khalid de MANTES OLYMPIQUE FC,** n'est pas licencié.

En conséquence, la Commission dit :
Amende : **100€ à MANTES OLYMPIQUE FC**
Motif : Inscription sur la feuille de match d'un dirigeant non licencié (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

D5C du 16/10/2022
25142923 - BOUGIVAL FOOT 1 / PORT MARLY CS 1
Reprise du dossier suite à de nouveaux éléments.

Demande d'évocation de PORT MARLY en date du 04/11/2022 concernant la participation du joueur **EZZAIDI Fehti, licence 2378024385, de BOUGIVAL FOOT 1, susceptible de ne pas être** licencié**.**
Transmis à **BOUGIVAL FOOT** pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 24/11/2022.

U16

D1 du 09/10/2022
24561951 - LIMAY ALJ 1 / SARTROUVILLE ES 1
Demande d'évocation de LIMAY ALJ 1 concernant le joueur **CAMARA Madella, licence 2547794148, de SARTROUVILLE ES 1**, susceptible d'être suspendu.
Réponse de SARTROUVILLE ES 1, remerciements.
Lecture du mail de l'arbitre officiel évoquant une erreur informatique liée à la FMI.
En retour de la Commission de Discipline de 1ère instance.

Considérant que sur la FMI de la rencontre BAILLY-NOISY SFC 1 / SARTROUVILLE ES 1 du 02/10/2022, il est inscrit que M. MADALLA Camara, joueur de SARTROUVILLE ES a reçu un carton rouge.
Suite à la rencontre LIMAY ALJ 1 / SARTROUVILLE ES 1 du 09/10/2022 à laquelle M. CAMARA Madella fut inscrit sur la FMI, LIMAY ALJ a formulé la demande d'évocation susmentionnée.
M. l'arbitre DYF ayant affirmé que le carton rouge attribué sur la feuille de match BAILLY-NOISY SFC 1 / SARTROUVILLE ES 1 à M. MADALLA Camara, joueur de SARTROUVILLE ES, résulte d'une erreur de saisie. Le joueur ayant seulement été averti d'un carton jaune.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Commission restreinte du 10 novembre 2022

Présents : Philippe DEBEAUPUIS (Président de séance), Thomas DELASSUS (Secrétaire de séance), Harris PILLEMONT et Lotfi ZARKA.

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS REÇUS

- Courrier de **M. Kevin MARIE DIT RONDEMARRE,** en date du 27 Octobre 2022, concernant son indisponibilité. Un justificatif est joint.
La Commission prend note.

- Courrier de **M. Alexis TZELVELIS**, en date du 28 Octobre 2022, concernant son observation.
La Commission prend note. Elle le remercie pour sa démarche.

- Courrier de **M. DANGLETERRE**, Président de AS BUCHELOISE en date du 30 Octobre 2022, concernant la rencontre de U18 D2 opposant l'AS BUCHELOISE à MAISONS LAFFITTE FC.
La Commission prend note. Elle le remercie pour sa démarche.

- Courrier de **M. Carlos GONCALVES**, en date du 3 Novembre 2022, concernant sa prolongation d'indisponibilité. Un justificatif est joint.
La Commission prend note. Elle lui souhaite un prompt rétablissement et espère pouvoir le revoir sur les terrains cette saison.

- Courrier de **l'US VERNEUIL FOOTBALL**, en date du 6 Novembre 2022, concernant la rencontre de U18 D1 opposant VERNEUIL FOOT à HOUILLES AC.
La Commission prend note. Elle remercie le club pour la démarche.

- Courrier de **Mme EL KHOURY Maria,** en date du 5 Novembre 2022, concernant ses désignations.
La Commission prend note.

- Courrier de **M. MORTIER Doré**, en date du 6 Novembre 2022, concernant son absence. Un justificatif est joint.
La Commission prend note.

- Courrier de **M. Laurent TESSIER**, en date du 7 Novembre 2022, concernant la rencontre de SENIORS D5 opposant CS CELLOIS à FC ST GERMAIN.
La Commission prend note.

- Courrier de **Mme Catherine MOREIRA**, secrétaire du Houilles SO, en date du 7 Novembre 2022, adressant ses remerciements à l'arbitre de la rencontre de SENIORS D1 opposant HOUILLES SO à EPONE USBS.
La Commission prend note. Elle en informera l'arbitre.

- Courrier de **M. Benoit BOCHEUX**, en date du 8 Novembre 2022, concernant son indisponibilité. Un justificatif est joint.
La commission prend note.

GESTION DE L'EFFECTIF

- La C.D.A. prend note de la mutation de **M. FONTAINE Fernand** en région Occitanie, à la suite de sa demande en date du 6 Novembre 2022.
Son dossier sera transféré.

DÉCISIONS

- La Commission sanctionne l'officiel, d'un malus de 8 points pour le motif suivant :
Déconvocation tardive entre J-14 et J-2.

- La Commission sanctionne l'officiel désigné sur la rencontre U18 D2 du 16/10/22 opposant Velizy ASC à Chesnay 78 FC, d'un malus de 2 points pour le motif suivant :
Feuille de match mal rédigée (Exclusion non mentionné en observations d'après match)

- La Commission sanctionne l'officiel désigné sur la rencontre SENIORS D3 du 16/10/22 opposant Ecquevilly EFC à Mureaux OFC, d'un malus de 2 points pour le motif suivant :
Feuille de match mal rédigée (Exclusion non mentionné en observations d'après match)

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Commission restreinte du 21 novembre 2022

Présents : MM. NOYELLE, .VIMONT, COLOMBO. INACIO,, LOUVEL, BOKOBZA,
Excusés : MM. . EL MOSTEFA, MERVAILLIE, HOUANT P., HOUANT J., PEDRO GOMES, JAMIN, GABIER

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

La Commission regrette qu'un grand nombre de rencontres du samedi 12 novembre n'aient pu être retranscrites via la FMI.
La très grande majorité des problèmes s'expliquant par une non activation des droits des comptes via footclubs.
La Commission prévient les clubs que pour cette première journée, elle fait preuve de mansuétude, mais que dès la prochaine journée, elle pourra sanctionner les clubs fautifs, au regard de l'annexe 11 du Règlement Sportif D.Y.F..

AUDITION

CLAYES SOUS BOIS USM
La Commission remercie les représentants du club venus expliquer les problématiques qu'ils rencontrent depuis ce début de saison.

PLATEAUX U7
U7

JUZIERS FC
Le club nous apporte des précisions sur le nombre de ses licenciés, suite à la vérification de la Commission. Il dit notamment être en entente avec MEULAN CN.
La Commission prend note et vous accorde le nombre d'équipes initialement engagé.

CARRIERES GRESILLONS AS
Le club nous informe qu'il demande l'inscription de 8 équipes et non 4.
La Commission prend note.

MONTIGNY LE BX AS
Le club ne souhaite plus participer au plateau du 3 décembre car il est engagé sur une opération Téléthon avec sa municipalité.
La Commission prend note.

PLATEAUX U9
U9

Pour consulter les prochains plateaux U9, **cliquez ici.**

870 103 du 12/11/22 : PORCHEVILLE FC
Après les échanges entre clubs , la Commission demande aux clubs visiteurs de donner leur ressenti sur l'organisation du plateau, TESSANCOURT FC, VAUXOISE ES & VESINET SCI.

870 102 du 26/11/22 : CERNAY LA VILLE AS
Le responsable du club de FONTENAY LE FLEURY FC indique que c'est la seconde fois qu'il effectue un déplacement lointain sur cette catégorie et demande la possibilité de changer de plateau.
La Commission a procédé à des modifications de plateaux.

MUREAUX OFC
Le club nous informe ne pouvoir être site d'accueil sur les 2 prochains plateaux programmés.
La Commission vous demande les raisons de cette incapacité, notamment pour le 10 décembre prochain. Pour le 26/11 elle demande au club de LIMAY ALJ s'il peut accueillir ce plateau, BOIS D'ARCY ne pouvant pas.

860 105 du 10/12/22 : ROSNY CSM
Le club nous rappelle qu'il avait demandé à ne pas recevoir à cette date en raison de l'état de ses terrains. Accord de BONNIERES FRENEUSE FC pour l'accueillir.
La Commission prend note, plateau à jouer à BONNIERES.

CATEGORIE U11
U11 DEPARTEMENTAL

GUYANCOURT ES
Demande du club pour faire évoluer à l'année à 9h30, sa 5ème équipe car il a trop d'équipes sur le créneau de 11h00.
La Commission ne peut accéder à votre demande, car le créneau dérogatoire est de 12h30. Vous pourrez faire des demandes ponctuels avec l'accord des clubs adverses, sous réserve de ne pas accueillir de plateaux U6-U9.

U10-U11 ESPOIRS

MONTESSON US
Le club explique les raisons qui empêchent son éducateur référent d'obtenir la licence Educateur.
La Commission prend note.

U10 Poule D du 19/11/22
56946 : CLAYES S/BOIS USM 11 / VIROFLAY USM 11
La Commission, à la lecture du rapport des CLAYES et de la Feuille de match, décide de convoquer les protagonistes de la rencontre pour éclaircir les faits, le lundi 28 novembre à 19h30 au siège du District.

Infraction éducateurs

BAILLY NOISY SFC 1
CLAYES SOUS BOIS USM 1
CONFLANS FC 11
MARLY LE ROI US 1 :
VILLEPREUX FC 1 :

CHALLENGES PLATEAUX U10-U11

La Commission a procédé au tirage au sort du prochain tour du Challenge Régional U11 et du Challenge Départemental U10, qui se déroulera le samedi 3 décembre prochain.

Pour le consulter : **cliquez ici.**

Les plateaux de Challenge D.Y.F. U10U11 seront disponibles dans la semaine.

La Commission vous informe qu'à l'issue des 4 journées de la saison, elle effectuera un plateau final sur la 5ème date (uniquement sur le Challenge Régional U11 et le Challenge départemental U10). Ce plateau sera constitué en fonction de tous les résultats obtenus sur la saison sur les plateaux programmés.

CATEGORIE U13
U13 DEPARTEMENTAL

Par année poules D1/D2 du 12/11/22
57317/57282 : PECQ US 2 12 / RAMBOUILLET FC 2 12
Le club de RAMBOUILLET FC fait part de plusieurs dysfonctionnements quant à l'organisation de ces rencontres, pas de tablette à disposition, pas de feuille de jonglerie, pas d'eau dans les vestiaires notamment.
La Commission demande des explications au club du PECQ US pour le lundi 28 novembre à 12h00 au plus tard.

PORT MARLY CS
Le club explique les raisons de la non organisation du plateau lors de la 1ère journée du Festival Foot U13.
La Commission regrette ne pas avoir été informée plus tôt de cette problématique. Elle décide de vous sanctionner d'une amende de 35€ pour refus d'organisation de plateau, selon l'annexe 2 du RS DYF.

U12-U13 ESPOIRS

MUREAUX OFC
Courrier du club informant de l'absence de son éducateur référent le 10 décembre prochain. Il sera cependant remplacé par un éducateur suffisamment diplômé.
La Commission prend note.

CLAYES SOUS BOIS USM
Le club, suite à des problèmes d'organisation souhaite se retirer du dispositif Espoirs dès que possible.
La Commission, afin de ne pas perturber les calendriers des différents Critériums décident de vous laisser sur les Critériums Espoirs en hors championnat. Vous jouerez les rencontres

jusqu'à la fin de la phase pour faire jouer les enfants, mais vos résultats ne rentreront pas en ligne de compte dans le classement et vous serez rebasculé en Critérium par année d'âge à l'issue de cette phase.

MAGNANVILLE LIONS
Le club, suite à des départs imprévus d'éducateurs et de joueurs souhaite désengager son équipe U13 Espoirs, mais pas son équipe U12.
La Commission, afin de ne pas perturber les calendriers des différents Critériums décident de vous laisser sur les Critériums Espoirs en hors championnat. Vous jouerez les rencontres jusqu'à la fin de la phase pour faire jouer les enfants, mais vos résultats ne rentreront pas en ligne de compte dans le classement et vous serez rebasculé en Critérium départemental à une équipe à l'issue de cette phase. L'équipe U13 étant forfait.

FORFAIT GENERAL

1er forfait
Amende : 26€
Annexe 2 RS DYF

U11 sans distinction
FONTENAY FLEURY FC 3

U13 par année poule D2
VELIZY ASC 12

FORFAIT NON AVISE

1er forfait
Amende : 13€
Annexe 2 RS DYF
Rencontres du 12/11/22

55213 FONTENAY ST PÈRE AS 2 (U13)
57590 LOUVECIENNES AS 1 (U13)

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

U8-U9

1er rappel
Plateaux du 12/11/22

860 111 VERSAILLES 1 (LE CHESNAY, JOUY EN JOSAS)
860 116 VELIZY (MONTIGNY, VOISINS)
860 117 VILLENNES ORGEVAL QUI A PERDU SA FEUILLE DE PLATEAU ET QUI DEMANDE UNE NOUVELLE (CHAMBOURCY, MEZY)
860 120 MAUREAS (GUYANCOURT, RAMBOUILLET 2)
860 107 LE PECQ (MARLY, HOUILLES AC)
870 106 GARGENVILLE (FONTENAY ST PERE, BREVAL, BUCHELOISE)

U8-U9 ESPOIRS

Amende après 2 rappels : 20€
(Annexe RS DYF)
Plateaux du 08/10/22

Fiche récapitulative
LIMAY ALJ
Fiche équipe
CONFLANS FC
LIMAY ALJ

Amende après 2 rappels : 20€
(Annexe RS DYF)
Plateaux du 22/10/22

Fiche récapitulative
VOISINS FC

Fiche équipe
CARRIERES S/S US
CONFLANS FC
LIMAY ALJ
MANTOIS 78 FC
MAURECOURT FC
POISSY AS
TRAPPES ES
VERNEUIL ENTENTES
VERSAILLES 78 FC

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

U10-U11 DPTAL

RENCONTRES DU 12/11/22
1ER RAPPEL

56346 LOUVECIENNES A.S. 1 MESNIL LE ROI A.S. 1
56432 GUYANCOURT E.S. 3 ST ARNOULT F.C. 78 3
55664 ACHERES C.S. 2 CHANTELOUP LES V. US 2

U10-U11 ESPOIRS

RENCONTRES DU 12/11/22
1ER RAPPEL

56938 VELIZY ASC 11 VIROFLAY U.S.M. 11

U12-U13 DPTAL

RENCONTRES DU 12/11/22
1ER RAPPEL

55891 MANTES U.S.C. 1 PORCHEVILLE FC 1
57588 FEUCHEROLLES/CHAVENA 1 VERSAILLES 78 FC 5
55177 BOUAFLE /FLINS ENT. 1 EPONE USBS 1
55212 BOUAFLE /FLINS ENT. 2 EPONE USBS 2
55247 SARTROUVILLE ES 3 HARDRICOURT-MEZY US 1
55282 SARTROUVILLE ES 4 HARDRICOURT-MEZY US 2
54910 VILLENNES ORGEVAL 2 MAGNANVILLE LIONS 2
54945 VILLENNES ORGEVAL 12 MAGNANVILLE LIONS 12
54946 LIMAY ALJ 12 VERNEUIL ENTENTE 12
55050 CROISSY U.S. 2 MAISONS-LAFFITTE F.C 1
55053 VELIZY ASC 2 ST GERMAIN EN LAYE 2
55088 VELIZY ASC 12 ST GERMAIN EN LAYE 12
57285 PLAISIROIS F.O. 2 MARLY LE ROI U.S. 2

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

U10-U11 ESPOIRS

RENCONTRES DU 12/11/22
1ER RAPPEL

U10
56802 LIMAY ALJ 11 / ELANCOURT OSC 11
56801 VILLEPREUX FC 11 / MONTIGNY LE BX AS 11
56846 MANTOIS 78 FC 11 / PLAISIROIS FO 11
56890 NEAUPHLE PONT. RC 11 / VERNEUIL ENT. 11
56936 ST GERMAIN FC 11 / CLAYES S6BOIS USM 11

U11
57354 HOUILLES AC 1 / ACHERES CS 1
57352 ST GERMAIN EN LAYE-MONTIGNY LE BTX
57397 MANTOIS 78 FC-PLAISIROIS FO
57443 LIMAY ALJ-CARRIÈRES S/SEINE US

U12-U13 ESPOIRS

RENCONTRES DU 12/11/22
1ER RAPPEL

U12
56992 BAILLY NOISY SFC 11 / VILLENNES ORG. FC 11
57104 SARTROUVILLE ES 11 / MONTESSON US 11
57133 VERNEUIL ENT. 11 / MONTIGNY LE BX AS 11
57035 VERSAILLES 78 FC 12 / MANTOIS 78 FC 12

U13
57250 SARTROUVILLE ES 1 / FOURQUEUX AS 1
57182 POISSY AS 1 / MONTIGNY LE BX AS 1
57184 ST GERMAIN FC 1 / GUYANCOURT ES 1
57251 VERNEUIL ENT. 1 / FONTENAY FLEURY FC 1
:

COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ

Commission du 21 novembre 2022

Présents : Jean-François DUPONT (Président), Valérie LAURENT, (Vice-Présidente), Yvanne JONNAIS, Julianne MOUKALA (invitée)

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

CALENDRIER

Le calendrier du football féminin est disponible.
Pour le consulter, **cliquez ici**

PLATEAUX FILLOFOOT ET FOOT A 5

Les plateaux de la seconde phase pour le foot à 5 et le Fillofoot sont en ligne.
Vous pouvez les consulter en **cliquant ici**

COUPE DES YVELINES FUTSAL

L'inscription à ces coupes est possible dès cette semaine.
La Commission est à la recherche de gymnases pour cette compétition.

CRITERIUM U13F

La Commission rappelle aux clubs engagés dans ce dispositif que la jonglerie doit être effectuée en amont de la rencontre et la fiche doit être transmise au District sous 48h

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

CRITERIUM U13F A 8

Rencontres de 12/112022

1er rappel

POULE D

25375543 Guyancourt Es - Plaisirois F.O.

FORFAIT GENERAL

Après le début des compétitions

CRITERIUM SENIORS F A 8

517482 VELIZY ASC

CRITERIUM U15F A 8

542459 SARTROUVILLE ES

CRITERIUM U11F A 8

527093 MONTESSON US

FORFAIT NON AVISE
1ER FORFAIT

CRITERIUM U15F A 8

POULE B DU 12/11/2022
25375367 ST CYR AFC 2

MATCHES REMIS

A JOUER LE 17/12/2022

SENIORS F A 8

POULE B
25193219 MAURECOURT FC / PORTES IDF FCF

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Réunion restreinte du 21/11/2022

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COUPE DES YVELINES FUTSAL JEUNES

Ces Coupe étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre.
Par ailleurs, **les protèges tibias sont obligatoires.**

Pour les clubs ayant 2 équipes engagées sur un même plateau , merci de prévoir des maillots de couleurs différentes.

La commission est à la recherche de gymnases pour les dates suivantes:

- ✓ 28 ou 29 Janvier 2023
- ✓ 29 Avril 2023
- ✓ 6 ou 7 Mai 2023

FORFAIT
COUPES DES YVELINES FUTSAL
PLATEAU QUALIFICATION

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	**100,00 €**
Non Avisé	**150,00 €**
Forfait en cours de plateau	**200,00 €**

PLATEAU QUALIFICATION

U16

Dimanche 18 Décembre 2022

PLATEAU DES CLAYES SOUS BOIS
Gymnase Guimier
14 rue Pablo Neruda
78340 LES CLAYES SOUS BOIS

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11
HORAIRE DU PLATEAU 8H00 à 15H00

POULE A	POULE B
FONTENAY LE FLEURY FC 1	FONTENAY LE FLEURY FC 2
MAULOISE US 2	MAULOISE US 1
NEAUPHLE 78 RC 1	NEAUPHLE 78 RC 2
VIROFLAY USM 2	VIROFLAY USM 1

U14

Samedi 17 Décembre 2022

PLATEAU DES CLAYES SOUS BOIS
Gymnase Guimier
14 rue Pablo Neruda
78340 LES CLAYES SOUS BOIS

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT
Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 8H00 à 15H00

POULE A	POULE B
VIROFLAY USM	MAGNY 78 FC
MONTIGNY le Bx AS 1	MONTIGNY le Bx AS 2
GUYANCOURT ES 2	GUYANCOURT ES 1
PLAISIROIS FO 1	PLAISIROIS FO 2

CRITERIUM U16 À 8
FORFAITS NON AVISES
1ER FORFAIT
U16

Du 13/11/2022
57949.1 COIGNIERES FC 8

U14

Du 12/11/2022
57905.1 COIGNIERES FC 8

DEMANDES MODIFICATIONS ANNUELLES

U16

529719 CHANTELOUP LES VIGNES US
Suite aux problèmes d'alternance avec les autres équipes jouant le dimanche à 13h00 , le club demande de jouer le samedi à 18h00.

Compte tenu du motif invoqué la Commission donne son accord et demande à CHANTELOUP LES VIGNES US d'informer les clubs adverses.

COURRIER

50634 RAMBOUILLET YVELINES FC
Concernant la rencontre U14 contre Montesson
La commission prend note

Prochaine réunion le Vendredi 25 Novembre 2022

COMITE DE DIRECTION DU 9 NOVEMBRE 2022

Présidence : M. Jean-Pierre MEURILLON

Présents : Mmes Valérie TARDIVEL, Sandrine SANCHEZ, Dorette ELANGUE ETEME, Josiane JOURDAN, MM. Pierre GUILLEBAUX, Jean-François DUPONT, Thierry MOURAUX, Florent BAUDOIN, Laurent HOUIN, Jean-Eric INACIO Jean-Pierre LEDUC, Rodrigo LOPES ROCHA, Ali SAHALI, Dr Pascal MAILLE

Excusé : M. Victor SIMON

Assistent : M. William MARISSAL, Directeur
M. Brice PARINET, Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage

*****

La séance est ouverte à 18 h 30

*****

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président Jean-Pierre MEURILLON évoque le **décès** de M. Jean-Denis POITOU, survenu le 5/11/2022.
.
Il rappelle l'action de M. Jean-Denis POITOU, qui a été, durant près de 30 ans, membre de la Commission Technique du District, qui a initié la création, au District, de la Commission du Football en Milieu Scolaire dont il a été le Président, son action pour la promotion et le développement du football dans les établissements scolaires du 1er et du 2nd degré, ainsi que son aide à la création, au conventionnement et au développement des Sections Sportives Scolaires.

En outre, il siégeait à la Commission Régionale du Football en Milieu Scolaire de la Ligue depuis sa création, en 2007.

Ses obsèques se sont déroulées le 9/11, à MONTFORT L'AMAURY, où plusieurs membres du Comité de Direction étaient présents.

Le Président Jean-Pierre MEURILLON et les membres du Comité de Direction renouvellent à Isabelle, son épouse, à sa famille et à ses proches, leurs très sincères condoléances.

1 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU 14/9/2022

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 14/9/2022 a été envoyé le 23/9 aux membres du Comité de Direction, aux fins d'observations éventuelles.

Il a été publié dans le journal numérique « Yvelines Football » N° 1726, du 27/9/2022.

Il est adopté à l'unanimité.

2 / INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Comité de Direction est informé, notamment, des évènements suivants :

- ✓ le 24/9, au siège du District : **Réunion des Délégués**
- ✓ le 27/9, en visio : **Réunion à destination de associations du secteur sport afin de faire le point sur « les démarches de rentrée en tant qu'employeur et s'assurer de n'avoir rien oublié »**
- ✓ le 28/9, au siège du District : **Réunion de la Commission Formation**
- ✓ le 29/9, au siège du District : **Réunion de début de saison pour le Critérium Foot Loisir + 45 ans à 8**
- ✓ le 30/9, au siège du District : **Réunion des Conseillers Pédagogiques de Circonscription et des Conseillers Pédagogiques Départementaux, sur l'E.P.S. à l'école et le dispositif « Foot à l'Ecole »**
- ✓ le 1er/10, au vélodrome de SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES : **Evènement « Destynation 2024 », organisé par le Département des Yvelines**

  Initialement prévu le 29/1 et plusieurs fois reporté, il s'agissait de l'évènement de lancement de la **dynamique JOP Paris 2024** et l'occasion de montrer la volonté du Département de donner accès à la pratique sportive pour tous.

  Les actions de la journée : découverte des sports, initiations et démonstration par des professionnels, grande randonnée cyclo-sportive qui reliera tous les sites olympiques des Yvelines, initiation au badminton, escrime, judo, taekwondo, aviron/rameurs, boxe anglaise, breakdance, golf, tir laser, cyclisme artistique, handball, savoir-rouler à vélo, bike-park, freestyle airbag, escalade, handbike, basket-ball, basket fauteuil, tennis de table, para-tennis de table, balades à poney (sur l'Ile de Loisirs, au départ du vélodrome).

  Démonstrations réalisées par des champions Yvelinois de breakdance, cyclisme artistique, BMX Flat, boxe anglaise, badminton, tir laser et tennis de table.
- ✓ le 1er/10, au siège du District : **Formation « Le Trésorier de club »**
- ✓ le 3/10, à CLAIREFONTAINE : **Entraînement de l'Equipe de France Féminine, auquel ont pu un certain nombre de licencié(e)s Yvelinois(es).**

  Il s'est conclu par une séquence de remise de goodies, de posters et de cartes qui ont été dédicacées par les joueuses. Tout le monde est ainsi reparti avec de jolis souvenirs et beaucoup de selfies.

Cette opération était appelée à se renouveler chaque lundi de rassemblement de l'Equipe de France Féminine à CLAIREFONTAINE, comme cela s'est fait le 7/11.

✓ le 7/10, à VERSAILLES : **Rencontre avec M. Olivier DE LA FAIRE, Conseiller Départemental en charge du Sport**

✓ le 8/10, au siège du District : **Formation « Le Président de club » (1ère partie)**

✓ le 10/10 : **Réunion Président de Ligue / Présidents de District**

Le Président Jean-Pierre MEURILLON avait demandé que plusieurs points soient inscrits à l'ordre du jour de cette réunion à laquelle il n'a finalement pu participer et qui était initialement programmée le 5/10 :
. la mise en oeuvre des modifications apportées au Statut de l'Arbitrage par l'Assemblée Fédérale du 11/12/2021
. la mise en oeuvre du décret imposant l'intégration dans la formation des Arbitres des Fédérations agréées, d'une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent
. la réflexion menée par le District quant au recours aux accessions générationnelles dans les compétitions de jeunes
. les relations financières Ligue / Districts pour ce qui concerne les formations techniques (C.F.F.), les certifications, les Formations Initiales à l'Arbitrage et les formations du Programme Fédéral de Formation des Dirigeants
. le remplacement de M. Michel ROBLES, C.T.D. P.P.F.
. l'aide de la F.F.F. au titre des C.T.D. D.A.P.

Sur la demande du District, la Ligue lui a reversé l'aide financière de la F.F.F. au titre du 2ème C.T.D. D.A.P., que la F.F.F. lui avait versée.

Les autres thèmes ont été examinés lors du Comité de Direction du 24/10 (cf. ci-après le point N° 6).

✓ le 11/10, à VERSAILLES : **« Billie Jean, Alice, Caster… mon sexe sportif** » : **Spectacle organisé par Profession Sport et Vie Associative 78, sur le sexisme dans le sport féminin.**

L'histoire de Sabine, qui se bat pour pratiquer un sport malgré les clichés et la pression de son entourage.

✓ le 14/10, à COIGNIERES : **17ème Soirée Olympique, organisée par le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (C.D.O.S. 78)**

Ont été récompensées à cette occasion :

. au titre des équipes, l'équipe première du F.C. VERSAILLES 78, pour une saison 2021 / 2022 exceptionnelle et **historique** (pour la 1ère fois de son histoire, 1/2 Finale de la Coupe de France et accession en Championnat National 1)

. au titre des Arbitres, Mme Cécile BESSIERE, 1ère Arbitre Yvelinoise à accéder aux fonctions d'Arbitre Fédérale Féminine

✓ le 15/10, au siège du District : **Formation « Responsabilité et assurances sportives »**

✓ **Formations organisées par Profession Sport et Vie Associative 78 :**

. le 18/10, en visio, à destination des associations du secteur sport, sur le thème **« Bien gérer mon association sportive »**

. le 20/10, à VERSAILLES, sur le thème **« L'essentiel de la comptabilité »**

✓ les 24/10 et 7/11 : **Réunions du Comité de Direction de la Ligue** (cf. ci-après le point N° 6)

✓ le 25/10, en visioconférence : **Webinaire de présentation du Service National Universel**

✓ le 5/11, au siège du District : **Formation « Le Président de club » (2ème partie)** (optionnelle)

3 / COMPTE-RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU

ENTENTES :

Il est rendu compte au Comité de Direction de la décision par laquelle le Bureau a, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée le 22/10/2020 par le Comité, donné son accord pour la constitution des ententes suivantes :

✓ **SAINT-ARNOULT F.C. 78 et ABLIS F.C. SUD 78, pour l'équipe suivante :**

U 16 - D 4 club support ABLIS F.C. SUD 78 (au lieu de SAINT ARNOULT F.C. 78)

✓ **U.S. YVELINES et MONTFORT F.C., pour l'équipe suivante :**

Seniors - D 5 club support U.S. YVELINES

Il est rappelé que les ententes sont régies par **l'article 11.3 du Règlement Sportif du District**, qui prévoit expressément que :

« L'entente dont les modalités sont définies à l'article 39 bis des Règlements Généraux de la F.F.F., a une durée d'une saison. Elle est renouvelable.
Lors de sa création, l'équipe constituée en entente évolue obligatoirement au niveau hiérarchique correspondant aux droits sportifs acquis par le club désigné comme support.
L'équipe constituée en entente est, réglementairement, dans la catégorie d'âge concernée, considérée comme une équipe inférieure par rapport aux équipes supérieures des clubs constituants et aux équipes supérieuresconstituées en entente et auxquelles participe au moins un club constituant.
En fin de saison, si l'entente n'est pas renouvelée ou renouvelable pour la saison suivante, les droits sportifs acquis par l'équipe en entente sont attribués exclusivement au club support, et en aucun cas à l'autre ou à l'un des autres club(s) constituant(s).
L'entente ne concourt à la satisfaction des obligations en matière d'équipes de jeunes ou d'équipes Seniors :
- qu'au profit du seul club support, et pas en faveur de l'autre ou des autres club(s) constituant(s),
- qu'à la condition que le club support compte dans son effectif, au minimum 6 licencié(e)s de la catégorie d'âge concernée, et en aligne au moins 3 sur chaque feuille de match.
Pour le football d'animation, le club doit avoir au moins 5 licenciés dans l'effectif et au moins 3 alignés sur chaque feuille de match. »

4 / RETOUR SUR LES REUNIONS COMITE DE DIRECTION / PRESIDENT(E)S DES CLUBS YVELINOIS, PUIS NOUVEAUX PRESIDENT(E)S DE CLUBS, DU 17/9/2022

Le Comité ne peut que vivement regretter que **seulement 45 clubs étaient présents ou représentés**, le 17/9, pour une réunion qui avait pourtant pour ambition de leur donner de nombreuses informations importantes et de répondre à leurs questions.

On notera que si 51 clubs avaient décliné l'invitation, **58 clubs n'ont même pas pris la peine de répondre à l'invitation**, malgré de nombreux rappels.

L'important est toutefois que la réunion ait été utile aux clubs présents et ait permis des échanges fructueux sur de nombreux sujets importants en ce début de saison, comme la **réduction du nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation dans les compétitions de jeunes, l'évolution du Statut de l'Arbitrage**, les **nouvelles modalités d'inscription aux formations techniques,** le **dispositif d'aide à la formation**, la **réduction d'impôt en faveur des bénévoles** et la mise en place du **dispositif « Service Civique » en faveur des clubs**.

En outre, un rappel a été fait sur les **délais à respecter pour les demandes de dérogations d'horaires et de dates** et sur les **obligations de certains clubs en matière d'encadrement technique de leurs équipes.**

Après le traditionnel temps Questions / Réponses, les clubs ont reçu une bâche réalisée par le District et à installer sur leurs terrains, appelant au **Respect** et à la **Tolérance pour les rencontres de nos jeunes footballeurs.**

L'après-midi, une rencontre était organisée avec les **nouveaux Présidents de clubs**, dans le but de déterminer quels étaient les sujets importants qu'ils ont à aborder dès leur prise de fonctions et agir pour que le District puisse leur apporter les informations nécessaires.

Un procès-verbal de cette réunion a été établi et transmis aux clubs concernés, ainsi qu'aux membres du Comité de Direction.

Chacun des thèmes fera l'objet d'un texte court exposant l'essentiel de ce qu'il faut savoir, avec indication des textes applicables.

5 / LE DISPOSITIF DU SERVICE CIVIQUE EN FAVEUR DES CLUBS YVELINOIS

Le Comité a fait le point quant à la mise en place du dispositif du Service Civique en faveur des clubs, consistant pour le District, en obtenant un agrément collectif, à permettre aux clubs qui le souhaitent de **bénéficier de volontaires dits Services Civiques** au sein de leur association.

A la suite de l'information donnée aux clubs lors de la réunion Comité de Direction / Président(e)s de clubs du 17/9, puis par e mail, 20 clubs se sont déclarés candidats pour pouvoir disposer d'un Service Civique, dans le cadre de l'agrément collectif sollicité et obtenu par le District pour 25 postes.

Pour rappel, le dispositif a pour but de permettre de mener, dans les clubs, des actions d'intérêt général via des Services Civiques, sur les thèmes importants pour le football, notamment :

- la **promotion de la mixité dans le football et le** développement du football féminin dans les Yvelines,
- la **valorisation de l'Esprit Sportif et la lutte** contre les incivilités et la violence dans le Football Yvelinois,
- la **promotion du Programme Educatif Fédéral,**

thèmes qui font partie intégrante de la vocation et du projet du District.

A ce jour, 8 clubs, pour 17 Services Civiques, ont finalisé leur engagement dans le processus proposé par le District.

Il est rappelé que, de son côté, le District a recours :

- d'une part, comme chaque année, à des Services Civiques.

Ils sont 2 cette saison, l'un s'occupant de la mise en œuvre du Programme Educatif Fédéral et l'autre du développement du Football Féminin.

- d'autre part, pour la 1ère fois cette saison, à 2 alternant(e)s :

L'une participe, sans en faire partie, au fonctionnement de la Commission de Discipline.

L'autre participe à la gestion des Services Civiques des clubs et il est apte, notamment, à effectuer des visites sur le terrain et à épauler le Référent salarié du District, afin de disposer d'un suivi optimal, l'organisation étant supervisée par le Directeur du District.

6 / LES REUNIONS DU COMITE DE DIRECTION DE LA LIGUE DES 24/10 et 7/11//2022

Comme il en a pris l'engagement, le Président Jean-Pierre MEURILLON évoque les sujets abordés lors des dernières réunions du Comité de Direction de la Ligue.

*** La réunion du 24/10/2022**

➢ **Les comptes de la Ligue de la saison 2021 / 2022**

Comme c'est devenu une habitude, la Ligue n'a envoyé le Compte de résultat et le Bilan aux membres du Comité de Direction **que le dimanche 23/10, à 18 h 58, pour une réunion du Comité le lundi 24/10 à 18 H 30 …**

Le Compte de résultat, qui atteint **12,1 M€**, ne comprenait que **8 postes de dépenses et 5 postes de recettes** et ces postes ne correspondaient pas à ceux qui sont utilisés pour le Budget prévisionnel (où figurent 17 postes de dépenses et 17 postes de recettes), **ce qui interdit toute comparaison et donc toute analyse sérieuse**.

Le Compte de résultat n'était en outre accompagné d'**aucune présentation synthétique de la situation financière** de la Ligue.

Estimant ne pas être en mesure d'examiner sérieusement les chiffres présentés, le Président Jean-Pierre MEURILLON a **voté contre** l'arrêté des comptes de la Ligue de la saison 2021 / 2022.

Pour information, la Ligue a dégagé, lors de la saison 2021 / 2022, un **excédent de 1 538 664 €**, soit **14,62 %** du montant de ses charges d'exploitation, ce qui **est tout à fait considérable.**

Pour mémoire, les excédents de la Ligue ont atteint, lors des 5 dernières saisons, un total de **4 413 356 €**, soit en moyenne, **882 267 € par saison** :

. saison 2021 / 2022 : 1 538 664 €
. saison 2020 / 2021 : 53 117 €
. saison 2019 / 2020 : 892 448 €
. saison 2018 / 2019 : 1 198 781 €
. saison 2017 / 2018 : 730 346 €

➢ **Le projet de réforme des Championnats du Dimanche Matin**

Le Comité de Direction a examiné le projet de réforme des Championnats du Dimanche Matin, dont l'objectif est de faire face à la diminution du nombre d'équipes engagées, qui conduit à rendre impossible l'organisation de Championnats dans certains Districts.

Il s'agirait de redonner de l'intérêt aux championnats départementaux du dimanche matin, de proposer une offre de pratique attrayante et de proximité, de rétablir une structure pyramidale cohérente et de rééquilibrer la répartition des équipes, ce qui conduirait à « basculer » l'actuel niveau Régional 3 au niveau départemental et à maintenir 2 divisions au niveau régional (R 1 et R 2).

Il est prévu de mettre en place la réforme sur les saisons 2023 / 2024 à 2025 / 2026, à l'issue de laquelle seraient constitués 1 groupe de 12 équipes en R 1et 2 groupes de 12 équipes en R 2, les autres équipes évoluant en Championnat Départemental 1.

La possibilité serait laissée aux Districts qui ne disposeraient pas d'un nombre d'équipes suffisant d'organiser un Championnat Interdépartemental.

➢ **Les modifications au Statut de l'Arbitrage (Cf. ci-après le point N° 13)**

Le Président Jean-Pierre MEURILLON est revenu sur les points suivants :

- la mise en oeuvre du décret du 11/6.2011, imposant l'intégration dans la formation des Arbitres des Fédérations agréées, d'une **sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent**

Toujours rien de nouveau à ce sujet, puisque restent toujours en attente les décisions à prendre portant sur :
. sa date d'effet, car il s'agit d'éviter que la mise en œuvre de cette obligation ne soit décidée avec un effet qui serait immédiat,
. les modalités de la mise en œuvre (intégration dans le cursus ou obligation dont le respect conditionnerait la nomination de l'Arbitre ?),
. la modification du coût de la formation, donc du droit d'inscription à la Formation Initiale à l'Arbitrage,
. l'intégration de ce coût dans la part revenant aux Districts sur le droit d'inscription (actuellement 50 € sur le droit de 90 €).

- la réflexion actuellement menée par le District quant au **recours aux accessions générationnelles dans les compétitions de jeunes à 11**

- **les relations financières Ligue / Districts** pour ce qui concerne les formations techniques (C.F.F.), les Certifications, les Formations Initiales à l'Arbitrage et les formations du Programme Fédéral de Formation des Dirigeants

*** La réunion du 7/11/2022**

Le Comité a adopté, en vue de l'Assemblée Générale de la Ligue du 26/11, le Budget prévisionnel 2022 / 2023 réactualisé et le Budget prévisionnel 2023 / 2024.

A noter que pour chacun de ces deux exercices, l'excédent estimé est de l'ordre de 450 000 €.

Le Comité a également adopté l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et pris connaissance des candidatures relatives à l'élection des délégués représentant les clubs à statut amateur siégeant aux Assemblées de la F.F.F. et de la Ligue du Football Amateur.

7 / LES COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2022 / 2023

Le Comité de Direction procède aux nominations suivantes :

➢ ***COMMISSION D'APPEL DEPARTEMENTALE***

M. Gaël DELOIRIE (Représentant suppléant de la Commission Départementale de l'Arbitrage)

➢ ***COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES***

M. Jean-Pierre ELISABETH

➢ ***COMMISSION PROMOTION, INFORMATION, COMMUNICATION***

M. Jean François DUPONT

La nomination de la **Commission du Football en Milieu Scolaire** interviendra lors de la prochaine réunion du Comité.

D'ici là, Mme Stéphanie PLET assurera la présidence de la Commission.

8 / POINT D'ETAPE DES GROUPES DE REFLEXION

Le Comité fait un point d'étape des Groupes de réflexion constitués par le Comité dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'actions 2020 / 2024, sur les thèmes suivants :

La communication du District

M. Florent BAUDOIN, animateur du Groupe de réflexion, présente et commente les résultats du sondage qui a été effectué à propos de la communication du District, en distinguant la communication selon qu'elle est dispensée par :
- la messagerie officielle,
- le journal numérique,
- le site internet,
- Facebook,
- l'Instagram DYF Féminin.

Ce sondage portait sur :
. **la connaissance des outils de communication** du District,
. la **fréquence de leur consultation**,
. leur avis sur **leurs contenus, leur lisibilité, leur fréquence de mise à jour ou de parution,**
. la communication vers **les licencié(e)s et les clubs**,
. la question de **l'adéquation des moyens consacrés par le District à sa communication.**

La question a également été posée de la possibilité d'un apport de leur aide ou de leur compétence pour concourir à améliorer la communication du District.

Ces résultats vont maintenant faire l'objet d'une analyse dans le but de déboucher sur des mesures concrètes à mettre en œuvre pour améliorer la communication du District.

Par ailleurs, il est convenu que la réflexion qui a été initiée par le Groupe sera désormais poursuivie par la Commission Promotion, Information, Communication.

* **L'instauration d'un Référent de secteur**

Mme Dorette ETEME ELANGUE, animatrice du groupe de réflexion, rappelle qu'il a été décidé, lors de la réunion du Comité du 14/9, de **répartir les membres du Comité, par binômes, entre les 7 secteurs** qui ont été définis.

Il apparaît toutefois qu'une adaptation est sans doute à envisager quant aux binômes désignés sur 2 des 7 secteurs.

Les clubs vont maintenant être officiellement informés des objectifs de la démarche d'institution du Référent de secteur, puis **les Référents de secteur prendront contact, par téléphone, avec les Présidents des clubs** de leur secteur, pour être à leur écoute et échanger avec eux, sur tous les sujets qui les préoccupent ou les intéressent, toutes suggestions et propositions étant les bienvenues.

* **La sensibilisation au respect de l'environnement dans le football**

M. Thierry MOURAUX, animateur du groupe de réflexion, rappelle que sont en cours de mise en œuvre, pour le District, des mesures comme la réduction de la consommation d'énergie et de papier, l'optimisation des déplacements ou la mise en place de bonnes pratiques.

Un exemple : remplacer les sacs en matière plastique utilisés par le District par des sacs constitués d'une autre matière, mais en tenant compte du coût supplémentaire que cela peut engendrer.

Par ailleurs, la question des **valeurs dans le Football** fera l'objet d'une communication de M. Jean-Eric INACIO lors de la prochaine réunion du Comité de Direction.

Quant à la question de **l'accueil des nouveaux Présidents de clubs**, elle est en cours de traitement dès lors qu'elle a été abordée lors de la réunion du 17/9 (cf. ci-avant le point N° 4).

Un procès-verbal de la réunion a été établi et transmis aux clubs concernés, ainsi qu'aux membres du Comité de Direction **et chacun des thèmes fera l'objet d'un texte court exposant l'essentiel de ce qu'il faut savoir,** avec indication des textes applicables.

9 / LE REMPLACEMENT DE M. MICHEL ROBLES, CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL - PLAN DE PERFORMANCE FEDERAL (P.P.F.)

M. Michel ROBLES, C.T.D. P.P.F. du District des Yvelines depuis de nombreuses saisons, a été admis à la retraite le 30/9/2022.

Le District reste, à ce jour, dans l'attente de son remplacement par la Ligue.

10 / LA TECHNIQUE

En l'absence de C.T.D. P.P.F., toujours pas remplacé par la Ligue, M. Ali SAHALI fait le point quant aux actions techniques organisées depuis la dernière réunion du Comité de Direction, aux prochaines formations techniques devant être organisées par le District, ainsi qu'aux opérations de détections / sélections.

I - FORMATIONS

✓ **C.F.F. 2 - module U 13 : les 6 et 7/10, au District**

19 candidats présents, 15 clubs représentés

✓ **C.F.F. 2 - module U 15 : les 13 et 14/10, au District**

17 candidats présents, 1 absent, 12 clubs représentés

✓ **C.F.F. 1 - module U 9 mineurs : les 2 et 3/11, à CONFLANS SAINTE-HONORINE**

17 candidats présents, dont 1 Féminine 1 absent, 9 clubs représentés

✓ **C.F.F. 1 - module U 9 : les 4 et 5/11, au District**

17 candidats présents, dont 1 Féminine 1 absent, 9 clubs représentés (1 arrêt en cours de formation)

✓ **C.F.F. 1 module U 11, les 7 et 8/11, au District**

17 candidats présents dont 1 Féminine, 2 absents, 9 clubs représentés

✓ **Module Futsal Initiation, programmé les 22 et 23/10**

Module annulé, faute de candidats. Il sera reprogrammé en février 2023.

Prochaines formations :

✓ **Educateur.trice Module U 6 - U 7 : le 19/11**

Nombre de stagiaires inscrits : 6 (incomplet) - Module annulé.

✓ **C.F.F. 2 - module U 13, les 24 et 25/11, au District**

Nombre de stagiaires inscrits : 18 (complet)

✓ **Certification C.F.F. 1-2-3 : le samedi 29/10, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**

Nombre de candidats participants :
. C.F.F.1 : 9 / 13 inscrits dont 1 féminine (3 absents + 1 supplémentaire), 8 clubs représentés - 8 validations
. C.F.F.2 : 4 / 4 inscrits, 4 clubs représentés = 3 validations
. C.F.F.3 : 1 / 1 inscrit, 1 club représenté = 1 validation

II - PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE (Détections / Sélections)

✓ **U 13 G (nés en 2010)**

1er tour sur 6 ½ journées, les 25,26 et 27/10, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
237 joueurs présents sur 249 inscrits (soit 95 %), 55 clubs représentés (soit 44,72 %)
Prochaines échéances : 2ème tour sur 3 ½ journées, les 16, 23 et 30/11 et Finale Départementale à CLAIREFONTAINE : le samedi 17/12

Gardiens de but : U 13 G (nés en 2010)

1ère séance de détection / perfectionnement sur ½ journée, le 6/11, à PLAISIR
16 joueurs inscrits, 19 participants (1 absents + 4 ajouts), 16 clubs étaient présents sur 19 inscrits
Prochaine échéance : 2ème séance de détection / perfectionnement sur ½ journée, le 4/12

✓ **U 15 G (nés en 2008)**

1er tour sur une ½ journée, le 28/9, à HARDRICOURT
16 joueurs présents sur 45 joueurs inscrits, issus de 4 clubs
Finale Départementale sur une ½ journée, le 12/10 à MAURECOURT
27 joueurs présents sur 36 joueurs inscrits, issus de 6 clubs
Stage de perfectionnement sur 1 journée, le 24/10 à CLAIREFONTAINE
21 joueurs sur 22 joueurs inscrits, issus de 7 clubs
Match de préparation face aux U 15 du F.C. VERSAILLES 78 : le 28/10 à VERSAILLES :
18 joueurs, issus de 7 clubs
Rencontres Interdistricts sur 1 journée, le 2/11, à Morfondé
14 joueurs sur 16 inscrits, issus de 7 clubs
Résultats : 78 / 75 : 2-0 78 / 93 : 0-3 78 / 92 : 1-0

✓ **U 15 F (nées en 2008)**

1er tour sur une ½ journée, le 5/10, à CHAVENAY
39 joueuses sur 54 inscrites, issues de 10 clubs
Finale Départementale sur une ½ journée, le 19/10, à CROISSY-SUR-SEINE
26 joueuses présentes sur 31 joueuses inscrites, issues de 6 clubs
Stage de perfectionnement sur 1 journée, le 24/10, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
23 joueuses, issues de 5 clubs
Match de Préparation face aux U 14 G. du F.C. VERSAILLES 78 : le 28/10 à VERSAILLES -
16 joueuses, issues de 4 clubs
Rencontres Interdistricts sur 1 journée, le 31/10, à Morfondé
Participation : 16 joueuses, issues de 3 clubs
Résultats : 78 / 75 : 1-1 78 / 93 : 4-1 78 / 92 : 0-0

✓ **Gardiens de but : U15 G (nés en 2008)**

Détection sur ½ journée, le 9/10, à GUYANCOURT
4 joueurs sur 6 inscrits, issus de 4 clubs

✓ **U 16 G (nés en 2007)**

1ère phase départementale de détection sur 2 ½ journées :
le 21/9, à FONTENAY-LE-FLEURY - 29 joueurs présents sur 48 inscrits, issus de 6 clubs
le 12/10, à MANTES-LA-JOLIE - 23 joueurs, issus de 4 clubs
Match de préparation face aux U 17 du PARIS SAINT-GERMAIN : le 19/10, à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE : 16 joueurs, issus de 3 clubs
Rencontres Interdistricts sur 1 journée, le 2/11, à Morfondé
15 joueurs présents sur 16 inscrits, issus de 3 clubs
Résultats : 78 / D.75 : 1-1 78 / 93 : 0-1 78 / 92 : 1-1

III - DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES

Les Labels Jeunes - Crédit Agricole

La Commission départementale des Labels s'est réunie le 18/10, en visioconférence, où les modalités de communication et le calendrier de déploiement des 3 dispositifs et de remise des dotations F.F.F. et Crédit Agricole aux clubs lauréats la saison passée ont été actées.

Le partenariat avec le Crédit Agricole se poursuit sur les 3 Labels. Une dotation complémentaire à Nike attribuée par le Crédit Agricole aux clubs lauréats des 3 Labels la saison passée sera remise lors d'une cérémonie officielle organisée le 2/2/2023, au siège du District.

Les remises officielles de la dotation Nike seront à organiser au sein des clubs concernés, à l'issue de la livraison des dotations au District.

Ces remises seront à programmer entre novembre 2022 et mai 2023 au sein des clubs concernés, en invitant un représentant du Crédit Agricole à s'y associer.

La campagne 2023/2026 est officiellement lancée.

Le logiciel de candidature et d'autodiagnostic, via Footclubs mis en place par la F.F.F., est opérationnel pour les 3 Labels et tous les clubs ont toujours la possibilité d'effectuer **l'autodiagnostic de leur structure**, sans candidater, afin d'évaluer leur capacité à obtenir la Labellisation.

La date limite de candidature, tous Labels confondus, est fixée **au 15/12/2022, à minuit**.

Une réunion de présentation des différents dispositifs Labels pour cette saison est programmée **le 15/11**, en format visioconférence/ webinaire, pour permettre aux clubs de préparer leur dossier de candidature.

11 / L'ARBITRAGE

M. Brice PARINET, Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage (C.D.A.) fait le point quant à l'activité de la C.D.A..

➢ **Les Formations Initiales en Arbitrage**

La 1ère session de Formation Initiale des Arbitres de Football à 11 a été organisée les 10, 11, 18 et 25/9, avec 20 candidats admis à l'examen théorique.

Une 2ème session a été organisée les 8, 9, 16 et 20/10.

Sur 19 candidats arbitres inscrits, 16 se sont présentés à l'examen théorique final qui a recueilli 100 % de réussite.

La prochaine session de formation se tiendra les 14,15, 21 et 28/1/2023.

En outre et afin de permettre aux clubs de se mettre en règle vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage, la C.D.A. a décidé d'avancer aux 4, 5, 11 et 12/2/2022, la formation qui était prévue au mois de mars.

➢ **Le point sur les effectifs des Arbitres**

A la date du 9/11/2022**,** le **District des Yvelines compte 291 Arbitres**, soit **une hausse de 15,02 %** par rapport à l'année dernière, de date à date (253).

Par rapport à l'effectif de juin 2022, le District enregistre une baisse de 13.39 % ce qui est peu par rapport aux années passées.

En comparaison avec les autres Districts Franciliens, seul le District du Val d'Oise compte davantage d'Arbitres (329) mais l'écart se resserre.

Au niveau régional, au 9/1/2022, **la Ligue compte 1 855 Arbitres**, soit **une hausse de 11,01 %** par rapport à l'année dernière, de date à date (1 671).

Au niveau national, 17 788 licences sont enregistrées, soit **une hausse de 3,36%** par rapport à la saison passée, de date à date (16 412).

Ces résultats traduisent la bonne santé globale de l'arbitrage français, en matière de recrutement et plus encore, au niveau des Yvelines.

➢ **L'arbitrage régional**

M. Brice PARINET revient sur les différentes actions au niveau régional depuis la prise en main de la Commission Régionale de l'Arbitrage (C.R.A.) par son nouveau Président.

Un temps d'échange a été organisé, en urgence, par la C.R.A. sur la réforme du Statut de l'Arbitrage.

A cet égard, la C.D.A. des Yvelines a été sollicitée sur plusieurs points et a rendu des propositions, fruit d'une réflexion commune avec le Président du District.

En outre, la C.R.A. a sollicité par mail, les Présidents de C.D.A. pour combler la baisse des effectifs régionaux et la création de nouveaux Championnats qui n'a pas été anticipée.

Sur la base de ces consultations, sans vote des Présidents de C.D.A. en C.R.A. plénière, une nouvelle répartition des désignations a été votée par le Comité de Direction de la Ligue, nouvelle répartition qui augmente significativement le nombre de rencontres régionales à couvrir par le District.

La C.D.A. fera de son mieux pour que l'augmentation du nombre des Arbitres alloués aux compétitions régionales n'impacte pas les clubs des Yvelines du niveau départemental.

La C.R.A. a également sollicité la C.D.A. afin que 3 de ses membres intègrent la Section Formation de la C.R.A. en vue de former les futurs Arbitres de la Fédération.

Les membres en question sont Guillaume DANGLADE, Gabriel HENRY et Brice PARINET.

Enfin, il a été convenu, que le District des Yvelines accueillerait la prochaine formation d'Arbitres Futsal au mois de décembre sur son territoire, en partenariat avec le District des Hauts de Seine.

Les actions de la C.D.A.

La C.D.A. a organisé les différents rassemblements de début de saison pour toutes ses populations : Arbitres Seniors, Arbitres Football Diversifié, Jeunes Arbitres, et Observateurs en Arbitrage, stages qui sont l'occasion de donner les consignes techniques et de rappeler aux Arbitres l'ensemble de leurs devoirs.

Le premier des **3 rattrapages des tests physiques** a également été réalisé à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX. La Commission tient à en remercier la municipalité.

Pour rappel, les Arbitres de District ont **jusqu'au 15/12/2022** pour réaliser leurs tests physiques et théorique, sans quoi ils ne seront plus désignables jusqu'à la fin de la saison et seront automatiquement rétrogradés la saison prochaine.

Pour la première fois depuis sa création, la **Classe Arbitrage du Collège Jules Verne des MUREAUX** va réaliser **un stage de 3 jours au Centre National du Football de CLAIREFONTAINE**, les 22, 23 et 24/11/2022.

Ce stage est financé par la Cité Educative des MUREAUX, en lien avec la Préfecture des Yvelines, la Municipalité, le Collège ainsi que le mécène de la classe. L'encadrement sera assuré par des enseignants, mais aussi des membres de la C.D.A. puisque le District des Yvelines est partie prenante dans ce projet.

A cette occasion, la chaîne M 6 viendra réaliser un reportage sur la classe Arbitrage pour son journal télévisé de 12 h 45.

La Commission organisera le **Stage Supérieur des Arbitres de District** (D 1, D 2 et D 3) le samedi 26/11, au siège du District et le **Stage** de la Filière Arbitrage Régional les 9, 10 et 11/12, à CLAIREFONTAINE, en partenariat avec le District des Hauts de Seine.

➢ **L'utilisation de la plateforme Dartfish**

Il avait été rappelé au Comité, lors de sa réunion du 14/9, qu'il avait été recouru, à titre expérimental durant la saison 2021 / 2022, à la plateforme Dartfish, en vue de permettre de faciliter la formation continue des Arbitres départementaux

De septembre à juin, la plateforme Dartfish a été consultée à 682 reprises par les Arbitres Yvelinois, qui sont particulièrement satisfaits de la mise en place de ce support de formation continue.
Ce média avait en outre permis de transmettre :
. des documents relatifs aux Lois du jeu,
. des supports d'aide à la préparation athlétique,
. des tests interactifs vidéo, avec corrigé et éléments de langage technique,
. des informations sur la politique technique départementale.

Le Bureau a décidé de **la** reconduction du recours à la plateforme Dartfish pour la saison 2022 / 2023, en souhaitant que la Commission Départementale de l'Arbitrage en fasse la promotion auprès de tous les Arbitres Yvelinois.

12 / NOMINATION D'ARBITRES

Sur la proposition de la C.D.A., le Comité procède à la nomination, sous réserve de leur réussite à l'examen pratique, des **34 candidats-Arbitres** suivants, admis à l'issue de la 1ère ou de la 2ème session de Formation Initiale des Arbitres de Football à 11, qui ont été organisées les 10, 11, 18 et 25/9 puis les 8, 9, 16 et 20/10.

1ère session :

AURE Marc	A.S. BOIS D'ARCY
CHNAITI Wissam	O.F.C. LES MUREAUX
EL HIMAR Karim	VILLENNES ORGEVAL F.C.
GUEI Cédric	A.S. MAUREPAS
HAMMAMI Nabil	E.S. TRAPPES
JELLABA Radouane	F.C. COIGNIERES
LARROQUE Maxime	E.S. TRAPPES ES
MANOT Amaury	F.C. SAINT-ARNOULT 78
MAROT Quentin	REGION HOUDANAISE F.C.
MAROT Samuel	REGION HOUDANAISE F.C.
MORIN Adrien	TREMBLAY-SUR-MAULDRE F.C.
MOUSSA Lyes	A.S. POISSY
NASSIF Elias	F.C. VERSAILLES 78
NDIAYE Mohamed	E.S. TRAPPES
OUDAHMAN Younes	CONFLANS F.C.
SEMEDO DE BRITO Ilane	O.F.C. LES MUREAUX
TIFFANNEAU Mahé	CONFLANS F.C.
TZELVELIS Alexis	F.C. VERSAILLES 78

2ème session :

AABIRATE Badr	U.S.M. CLAYES-SOUS-BOIS
BAGAYOCO Mamadou	O.F.C. LES MUREAUX
BENTAHAR Noufal	MAGNY 78 F.C.
CLEMENT Florian	A.J.S.L. MEZIERES
DIACKO Adama	MAGNY 78 F.C.
EL FALLAH EL IDRISSI Younes	Indépendant
HALAFU-MOLISHO Schadrac	EPINAY ACADEMIE FOOTBALL
LE HELLEY Sébastien	BONNIERES FRENEUSE F.C.
LERAY Benoit	MAGNY 78 F.C.
MENDY Bryan	F.C. MANTOIS 78
OUERGHI Jihed	O.F.C. LES MUREAUX
PIERI Marc	A.S. POISSY
REINAGEL Corentin	LE VESINET F.C.
SAIDALI Houlais	A.S. BOIS D'ARCY
SOUILAH Abdallah	ANDRESY F.C.
TEIXEIRA DA SILVA CAMPOS Carlos Manuel	A.S. GARCHES PORTUGAIS

13 / LES MODIFICATIONS AU STATUT DE L'ARBITRAGE

Le Comité de Direction de la Ligue a, le 24/10/2022, pris un certain nombre de décisions liées aux modifications au Statut Fédéral de l'Arbitrage qui avaient été adoptées par l'Assemblée Fédérale du 11/12/2021.

Elles portent sur :

- **l'Arbitre de club et l'Arbitre-assistant de club**, qui ne sera pas soumis à la réussite à un examen théorique, qui sera prioritaire pour diriger une rencontre en cas d'absence d'Arbitre officiel désigné mais qui ne fera pas partie de l'effectif des Arbitres permettant de satisfaire aux obligations des clubs en matière d'arbitrage

- **les obligations des clubs**, qui **restent celles qui figuraient dans le Statut Régional de l'Arbitrage** et ne sont donc pas aggravées malgré l'augmentation quasi-générale, par le Statut Fédéral, du nombre d'Arbitres à fournir par les clubs, le Statut Régional étant déjà, depuis de nombreuses années, aggravé par rapport au Statut Fédéral

A noter toutefois que seront applicables, **à compter de la saison 2023 / 2024** :
. **l'augmentation du nombre d'Arbitres** imposé aux clubs évoluant dans les Championnats de Ligue 1, Ligue 2, N 1, N 2, N 3, R 1, R 2, R 3, et en Championnat de France Féminin de D 1,
. l'obligation, à partir du Championnat National 3, **qu'un certain nombre des Arbitres aient été formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes,**
. l'augmentation, à partir des clubs participant au Championnat Régional 3, du **nombre des Arbitres qui devront être majeurs.**

Par ailleurs, le Président Jean-Pierre MEURILLON a rappelé que dans le District des Yvelines, il avait été voté par l'Assemblée Générale du 10/6/2017, avec 98,95 % des voix, la disposition selon laquelle pour les clubs de District (hors ceux évoluant en D 1 Senior) *« **une Arbitre Féminine est comptabilisée comme représentant 2 Arbitres Officiels »***, ce qui est clairement, pour les clubs, une incitation à amener à l'arbitrage des Arbitres Féminines.

Il a donc proposé que cette disposition soit maintenue, et étendue à tout le territoire de la Ligue.

La Ligue n'a pas accepté cette proposition, estimant que cela aurait pour conséquence, lorsqu'un club compte une Arbitre féminine dans son effectif, une diminution du nombre global des Arbitres devant être mis à la disposition de sa Ligue ou de son District.

Elle préférerait que le club qui compte une Arbitre féminine dans son effectif soit bénéficiaire d'1 joueur muté supplémentaire à utiliser dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix.

Restent toutefois à déterminer les conditions de la mise en œuvre d'une telle disposition, qui devra être précisément cadrée.

- **la valorisation du Référent en Arbitrage**, pour laquelle la Ligue a estimé que l'urgence n'était pas caractérisée et a décidé de surseoir à statuer sur le sujet, dont il est dommage que, depuis l'Assemblée Fédérale du 11/12/2021, donc depuis 10 mois, il n'ait pas pu faire l'objet d'une réflexion aboutie.

- la mise en place d'un droit de mutation, en cas de démission d'un Arbitre de son club formateur

La Ligue a décidé que :
. ce droit de mutation sera dû **uniquement dans le cas** où le club quitté est le club formateur de l'Arbitre, étant rappelé que le changement de résidence de plus de 50 km est un des cas de non-paiement du droit de mutation,
. ce droit sera **redistribué, à la demande du club formateur,** par la Commission du Statut de l'Arbitrage compétente, par l'attribution à ce club, de **90 €, sous la forme d'un Bon de Formation Initiale en Arbitrage**, valable pour la saison qui suit le départ de l'Arbitre.

Par ailleurs, le Comité de Direction de la Ligue a apporté un certain nombre de modifications portant sur les **désignations des Arbitres et Arbitres-assistants qui sont sous la responsabilité des Commissions Départementales de l'Arbitrage** lors des rencontres des Championnats Régionaux et des Coupes Régionales.

Comme déjà indiqué, **ces nouvelles désignations augmentent significativement le nombre de rencontres régionales à couvrir par le District.**

La C.D.A. tentera de faire en sorte que l'augmentation du nombre des Arbitres alloués aux compétitions régionales n'impacte pas trop gravement les équipes des Yvelines évoluant dans les compétitions départementales.

14 / LES FINANCES

Mme Sandrine SANCHEZ, Trésorière Générale du District, fait le point sur le compte de résultat et le bilan, arrêtés au 30/6/2022, puis sur les relevés clubs.

➢ **Le compte de résultat et le bilan, arrêtés au 30/6/2022**

Le Compte de résultat a été transmis aux membres du Comité, accompagné du Bilan et du document de présentation des comptes qui sera adressé aux clubs en vue de l'Assemblée Générale du 2/12.

Les rapports du Commissaire aux comptes leur seront transmis, dans les jours qui viennent, dès que le District les aura reçus.

La saison 2021 / 2022 s'est clôturée sur un **résultat d'exploitation négatif de 81 498 €,** montant un peu plus élevé que celui qui figurait dans le Compte prévisionnel présenté lors de l'Assemblée Générale du 18 juin 2022 (64 036 €), mais proche de celui qui figurait au Budget prévisionnel (91 300 €).

Pour mémoire, le résultat d'exploitation était, à l'issue de la saison 2018 / 2019, dernière saison avant Covid, déficitaire de 52 389 €.

Le **résultat global** de l'exercice 2021 / 2022 est un **déficit de 76 863 €,** montant un peu plus élevé que celui qui figurait dans le Compte prévisionnel présenté lors de l'Assemblée Générale du 18 juin 2022 (59 936 €), mais très proche de celui qui figurait au Budget prévisionnel (83 100 €).

Pour mémoire, le résultat global était, à l'issue de la saison 2018 / 2019, dernière saison avant Covid, déficitaire de 46 110 €.

A noter qu'un montant total de 96 454 € est constitutif de dotations aux amortissements, ce qui n'entraîne pas de décaissements.

Après qu'aient été données quelques précisions sur certains postes de dépenses et de recettes, le **Comité, à l'unanimité, arrête les comptes du District** de la saison 2021 / 2022 et **adopte donc le Compte de résultat du District et le Bilan au 30/6/2022.**

Par ailleurs, le Comité décide de proposer à l'Assemblée Générale **d'imputer le résultat négatif de la saison 2021 / 2022, soit 76 863 €, sur les « Autres réserves ».**

Les Rapports du Commissaire aux Comptes seront produits dans les tout prochains jours.

Les explications nécessaires figurent dans le document de présentation qui sera, comme le Compte de résultat, le Bilan et les Rapports du Commissaire aux comptes, adressé aux clubs dans les délais statutaires et toutes informations souhaitées pourront bien entendu être obtenues par les clubs lors de l'Assemblée Générale.

➢ **Les Relevés Clubs**

Le Comité avait, le 14/9, fait le point quant aux relevés clubs et au **solde des indemnités d'arbitrage de la saison** 2021 / 2022 et décidé de leur appliquer les dispositions de l'article 3.5 du Règlement Sportif du District, ce qui entraîne la perte définitive d'1 point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) jusqu'à régularisation de la situation financière du club, cette sanction de retrait de point(s) étant applicable à toutes les équipes Seniors et Seniors-Vétérans du club débiteur évoluant dans un Championnat Départemental.

4 clubs restent redevables envers le District d'une somme totale de 2 584 €.

Par ailleurs, 25 clubs restent redevables envers le District d'une somme totale de **16 601 € au titre du solde des indemnités d'arbitrage de la saison 2021 / 2022.**

Un autre relevé clubs va être émis très prochainement.

15 / L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 2/12/2022

Le Comité de Direction adopte l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du District qui se tiendra le 2/12/2022, au siège du District :

Accueil des Délégués par le Président Jean-Pierre MEURILLON, vérification des pouvoirs, remise des bulletins de vote
1 / Election d'un membre du Comité de Direction, au titre de membre indépendant, en remplacement de M. Yves AVOIRTE, démissionnaire
2 / Allocution du Président
3 / Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18/6/2022
4 / Présentation des comptes au 30/6/2022
5 / Rapports du Commissaire aux comptes (Rapport général et rapport spécial)
6 / Approbation des comptes au 30/6/2022
7 / Affectation du résultat de l'exercice 2021 / 2022
8 / Résultat de l'élection d'un membre du Comité de Direction
9 / Informations aux clubs
Les modifications aux statuts du District résultant des modifications apportées aux Statuts-types des Districts
10 / Intervention du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Yvelines
11 / Remise de récompenses liées à l'Esprit Sportif
Clôture de l'Assemblée Générale
Pot de l'amitié.

Cet ordre du jour sera publié dans le N° 1733 du journal numérique « Yvelines Football », du 15/11/2022 et bien sûr transmis aux clubs dans les délais statutaires avec tous les documents nécessaires.

16 / LE REMPLACEMENT DE M. YVES AVOIRTE DANS SES FONCTIONS DE MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION, AU TITRE DES MEMBRES INDEPENDANTS

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales, qui s'est réunie le 13/10, a constaté que **M. Brice PARINET** remplissait les conditions générales d'éligibilité telles qu'elles sont fixées par l'article 13.2.1 des Statuts du District.

Le procès-verbal de la réunion de ladite Commission a été publié dans le N° 1731 du journal numérique « Yvelines Football », du 2/11/2022 et sera transmis aux clubs Yvelinois avec les documents relatifs à l'Assemblée Générale du 2/12/2022.

17 / LES EFFECTIFS DES LICENCIE(E)S

➢ **Le District** comptait, au 31/10/2022, **38 627 licencié(e)s**, soit 793 de plus qu'au 31/10/2021 (37 834).

La hausse globale atteint donc **2,10 %.**

S'agissant des effectifs des catégories du Football Libre masculin, la situation est contrastée :

. le nombre de licenciés Vétérans est en très légère augmentation (+ 1,95 %), tandis que celui des licenciés Seniors, est en baisse (- 5,65 %),

. le nombre de licenciés U 19 et U 20 baisse globalement de 5,89 % (respectivement, - 12,63 % et + 2,15 %),

. le nombre de licenciés U 17 et U 18 baisse globalement de 2,89 % (respectivement, + 13,42 % et - 18,34 %),

. le nombre de licenciés U 15 et U 16 est en hausse globale de 11,77 % (respectivement, + 18,88 % et + 3,94 %),

. le nombre de licenciés U 14 est en hausse de 13,77 %.

Le Football Féminin est lui aussi en hausse (**+ 9,53 %**), puisqu'on constate, au 31/10/2022, 2 712 licenciées contre 2 476 au 31/10/2021.

Pour le **Football d'Animation**, le nombre de licencié(e)s est en **baisse de 2,06 %** (- 350 licencié(e)s).

Le nombre des « **encadrants** » est globalement en hausse (**+ 9,30 %**) au 31/10/2022 (4 338 contre 3 969 au 31/10/2021) dont **+ 8,56 %** pour les Dirigeant(e)s et **+ 12,83 %** pour les Educateurs Fédéraux, les Entraîneurs et les Animateurs Fédéraux.

On notera enfin qu'au 31/10/2022, le District comptait **88,75 %** du nombre total de ses licencié(e)s de la saison précédente.

Au 31/10/2021, ce pourcentage atteignait 102,65 %.

Le District compte, **au 9/11/2022, 40 498 licencié(e)s.**

Pour mémoire, le District comptait :

à la fin de la saison 2021 / 2022, **43 519 licencié(e)s**
à la fin de la saison 2020 / 2021, **36 859 licencié(e)s**
à la fin de la saison 2019 / 2020, **40 095 licencié(e)s**

La Ligue, de son côté, comptait au 7/11/2022, **256 337 licencié(e)s,** contre 250 512 au 7/11/2021.

La hausse (+ 5 825 licencié(e)s) était ainsi de **2,32 %.**

Rappelons qu'elle comptait :

à la fin de la saison 2021 / 2022, **290 015 licencié(e)s**
à la fin de la saison 2020 / 2021, **243 117 licencié(e)s**
à la fin de la saison 2019 / 2020, **271 923 licencié(e)s**

18 / AGENDA

Sont rappelés aux membres du Comité de Direction **les rendez-vous des prochaines semaines :**

- ✓ le jeudi 10/11, en visio : **Réunion des Présidents de District Franciliens, à propos des questions que pose la nouvelle gouvernance**
- ✓ le jeudi 10/11, au siège du District : **Cérémonie de remise des écussons des Arbitres issus des Formations Initiales en Arbitrage**
- ✓ le mardi 15/11, au siège du District : **Réunion de présentation des dispositifs Labels pour la saison 2022 / 2023**
- ✓ **Les Rendez-vous du C.R.I.B.** (Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles) :
- ✓ . le jeudi 17/11, à JOUY-EN-JOSAS : Réunion d'information sur le thème : « **Les points clefs pour une bonne gestion associative »**
- ✓ le vendredi 18/11, à GUYANCOURT : **Tournoi de Foot en marchant**
- ✓ le lundi 21/11, en visioconférence : **Réunion Conseil Départemental des Yvelines / Comités Sportifs Départementaux** : Objectifs : présentation, par le Département, des maquettes des futurs dispositifs en fonctionnement et en investissement que le Département pourrait adopter au début de l'année 2023, 1er bilan du déploiement du Pass+, présentation des outils de communication mis à la disposition des Comités et prise en compte des besoins dans la perspective d'un développement sur la saison 2023 / 2024.

  Enfin, sous réserve de sa disponibilité, le professeur François GENET, Président de l'Institut de Santé Parasport Connecté (I.S.P.C.), exposera le projet d'implantation de l'I.S.P.C. dans les Yvelines.
- ✓ le jeudi 24/11, à BRETIGNY-SUR-ORGE : **Réunion des Présidents de Districts Franciliens**
- ✓ **Formations organisées par Profession Sport et Vie Associative 78 :**

  - le mercredi 23/11, en visio : sur le thème « **La charge mentale** »

  - les vendredis 25/11 et 2/12, à TRAPPES, sur le thème : « **Mise en place du dossier Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.P.D.) dans mon association »**

  - le mardi 7/2/2023, à VERSAILLES, sur le thème : **« La fiscalité et mon association »**

  - le jeudi 20 et le vendredi 21/4/2023, à TRAPPES, sur le thème : « **Les points clefs pour une bonne gestion associative** »

  - le mardi 13/6/2023, à TRAPPES, sur le thème : **« L'association et la fonction d'employeur »**
- ✓ le samedi 26/11, à PARIS : **Assemblée Générale de la Ligue**
- ✓ le samedi 26/11, au siège du District : **Stage supérieur des Arbitres de District (D 1, D 2 et D 3)**
- ✓ le vendredi 2/12, au siège du District : **Assemblée Générale d'hiver du District**
- ✓ le lundi 5/12 : **Comité de Direction de la Ligue**
- ✓ les 9, 10 et 11/12, à CLAIREFONTAINE : **Stage de la Filière Arbitrage Régional,** en partenariat avec le District des Hauts de Seine
- ✓ le samedi 10/12, au siège de la F.F.F. : Réunion commune du Collège des Présidents de Ligue, du Collège des Présidents de District et du Collège des autres acteurs du Football Amateur
- ✓ le samedi 7/1/2023, à PARIS : **Assemblée Fédérale**
- ✓ le jeudi 2/2/2023 : **Tirages au sort des Coupes des Yvelines**

19 / QUESTIONS DIVERSES

M. Ali SAHALI revient sur la question de la **sensibilisation au respect de l'environnement dans le football** pour dire qu'il lui paraît nécessaire que la volonté du District « s'affiche » dans les locaux du District.

Mme Dorette ELANGUE ETEME revient sur les **rencontres Interdistricts de la sélection des Yvelines des U 15 F,** qui se sont déroulées le 31/10, à Morfondé.

Elle exprime sa satisfaction quant au comportement des joueuses et aux résultats des rencontres (1 victoire et 2 matches nuls).

Par ailleurs, elle évoque l'action qui doit être entreprise dans le cadre du **projet Sport Adapté**.

Le Dr Pascal MAILLE regrette de n'avoir pu, du fait de ses autres activités, assister à plusieurs réunions du Comité.

Il indique qu'une réunion de la **Commission Médicale du District** est prévue le 15/11, pour définir les actions à réaliser d'ici la fin de la saison :

. Les Gestes qui sauvent :
2 sessions de formation, les lundi 5 et vendredi 9/12, de 18 h à 20 h
Public concerné : Educateurs (sauf les diplômés à titre professionnel) et Dirigeants des clubs Yvelinois

. Actions médicales :
Action 1, en présentiel, le samedi 14/1/2023, de 9 h à 11 h
Thèmes abordés :
Commotion cérébrale (Dr Sophie MOREAU)
Prévention des lésions musculaires (Dr Bertrand TAMALET)
Pathologies de croissance (Dr Pascal MAILLE)

Action 2, en présentiel, le samedi 15/4/2023, de 9 h à 11 h
Thèmes abordés :
Mort subite
Prévention générale des blessures (M. Florent CANNAC, kinésithérapeute)
R.T.P. (Return To Play) entorse de la cheville (M. Jérôme ANDRAL, kinésithérapeute)

Par ailleurs, le Dr Pascal MAILLE rappelle que le dossier médical des Arbitres de District doit comprendre, lors de la 1ère licence, à partir de

18 ans, une **échographie cardiaque** et que pour les Arbitres qui ne peuvent justifier avoir déjà effectué une écographie cardiaque, **celle-ci est désormais exigée**.

Faute d'échographie cardiaque figurant au dossier médical, un certain nombre de demandes de licences d'Arbitres n'ont ainsi pu être validées.

M. Pierre GUILLEBAUX indique que **M. Didier GUICHETEAU**, membre de la Commission des Statuts et Règlements et Délégué du District, a été victime d'un accident de la circulation.

Les membres du Comité lui souhaitent un prompt rétablissement.

M. Thierry MOURAUX aborde la question du recours aux **accessions générationnelles dans les compétitions de jeunes** (hors les D 1), pour lesquelles le District a engagé une réflexion.

Il est convenu qu'**une information sera donnée à ce sujet aux clubs** lors de l'Assemblée Générale du 2/12.

Par ailleurs, il signale une difficulté concernant les conditions d'application des articles 3, 11 et 13 du Barème Disciplinaire, qui posent un problème de cohérence.

Il est convenu de traiter la question.

Enfin, M. Jean-Pierre LEDUC signale la confusion pouvant naître de l'appellation des **Arbitres du Football Diversifié** qui, selon le Règlement Intérieur de la C.D.A., officient sur les rencontres du dimanche matin en Championnats Vétérans et en Championnat du Dimanche Matin, mais pas en Futsal.

La question se pose de la pertinence de cette appellation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour,
la séance est levée à 21 H 00.

Prochaine réunion du Comité de Direction :

le mercredi 4 janvier 2023, à 18 H 30

Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.